

LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 60

MONTREAL, LE LUNDI 14 MARS 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Le pique-nique

Johnson veut du temps avant les élections... mais pas trop

Michel Venne

Le choix de la date des élections n'est pas futile. Il peut être décisif quant au résultat. Le pif du Parti québécois l'avait bien servi, en 1981. Lévesque avait perdu référendum et élections partielles coup sur coup en 1980. Il aurait pu attendre jusqu'en novembre 1981 pour se refaire une image avant de se présenter devant l'électorat. Il a préféré avril: ça lui a souri.

Daniel Johnson fait face au même dilemme. Des militants le pressent d'attendre à l'automne pour aller au peuple, afin de lui laisser le temps de voir se manifester les résultats concrets de ses politiques de création d'emploi. Certes, M. Johnson veut du temps avant de déclencher les élections. Mais il n'en veut pas trop.

Attendre ne servirait pas forcément les libéraux. Ce n'est pas la durée, fait remarquer un stratège, mais la qualité qui compte. Kim Campbell a fait des barbecues tout l'été: ça n'a servi à rien. Sa popularité, certes, a monté durant cette période, mais elle a chuté dès l'ouverture de la campagne électorale. En outre, si tout va bien pour les libéraux et qu'on décide de repousser le scrutin afin de consolider l'appui populaire, qui dit qu'une crise ne va pas survenir, un pont être bloqué, un scandale éclater, ou même la reprise économique ralentir.

Prévoir la date des élections, c'est comme planifier un pique-nique, ironise le responsable de la préparation de la campagne électorale pour les libéraux, M. John Parisella. Le ciel est gris, il y a des nuages, du brouillard, et soudain vient l'éclaircie: c'est le temps de pique-niquer. En 1981, les péquistes ont sorti leur table en avril, même si tout le monde les disait battus. Ils ont gagné.

Bien sûr, du temps, il en faut. Le leader conservateur de l'Alberta, Ralph Klein, a pris six mois entre le moment où il devint chef et le jour du scrutin. Il a gagné un troisième mandat pour son parti. En juin, Johnson sera à la tête du gouvernement depuis six mois.

Il faut aller ni trop vite, ni trop lentement. Si les libéraux étaient allés trop vite, explique Parisella, ils auraient commis l'erreur du péquiste Pierre Marc Johnson en 1985. Si tu vas trop vite, les électeurs comparent le nouveau chef, avec l'ancien chef du même parti. Et dans ce cas-ci, les libéraux avaient un chef aimé, un atout pour eux. Avec un peu de temps, les électeurs comparent le nouveau chef avec celui du parti adverse. C'est cela que les libéraux sont en train de provoquer.

Depuis deux mois, Johnson se positionne face à ses adversaires: Parizeau trouve futile de parler à des investisseurs, Johnson trouve ça prioritaire. Parizeau n'a pas besoin des immigrants pour faire la souveraineté, Johnson est «le premier ministre de tous les Québécois».

Mais il se positionne par rapport à ses alliés aussi. Il a besoin de l'aide de Jean Chrétien pour conclure des ententes sur la main-d'œuvre, l'environnement, l'emploi. Il met à son actif l'entente sur les infrastructures. Mais du coup, il met les choses au clair: «Je vais diriger le Québec, pas Jean Chrétien». C'est sa façon à lui d'être nationaliste. Le Québec est un Etat, le seul

Etat francophone en Amérique du Nord. Il en a la responsabilité, dit-il, et il l'assume.

M. Johnson l'a bien dit, hier, en conférence de presse: «L'avenir pour moi a commencé le 11 janvier», lorsqu'il a été nommé premier ministre. Il «ne renie pas ses racines». Mais il commence à compter là, bien qu'il faisait partie du gouvernement Bourassa depuis 1985. Dans son discours de clôture du congrès, hier, il n'a parlé que de son bilan à lui depuis deux mois: «imaginez quatre ans», dit-il.

Les stratèges veulent insuffler cette impression de nouveau. Un vidéo a été présenté aux militants. La musique rappelait le bruit d'un train qui démarre et qui fonce.

Donc, un trait sur le passé accompagné d'un bilan à court terme de réalisations concrètes.

Ce week-end, les militants ont franchi l'étape suivante: après les réalisations, les engagements. La promesse qui ressort: réduire le chômage de 5 points de pourcentage, soit de 12,5 à 7,5% en quatre ans. Cela veut dire remettre au travail quatre chômeurs sur 10 et créer 400 000 emplois. Un défi titanesque quand la plupart des économistes disent que malgré la croissance économique, le chômage restera élevé jusqu'à la fin du siècle.

Comment on va réaliser ce défi? M. Johnson a l'air de demander qu'on lui fasse confiance car il ne dit mot sur les moyens. «Vous verrez», me dit-il. Tout comme on verra plus tard, après les élections, pour les décisions contentieuses sur le ticket modérateur ou la «désassurance» en santé, sur la sécurité d'emploi dans la fonction publique ou sur la constitution.

Les stratèges libéraux souhaitent construire un momentum qui ferait grimper leur cote dans le public. Ils ont un mois et demi pour évaluer leur progression, avec ce congrès, le discours du trône de jeudi puis le budget. S'ils constatent que la tendance se maintient, ils s'accrocheront au courant ascendant, termineront le travail en campagne électorale.

M. Johnson n'hésitera pas à parler des séparatistes. Après avoir essayé de montrer que M. Johnson ferait un bon chef de gouvernement, et qu'il est entouré d'une bonne équipe, les libéraux amorceront le dernier droit en rappelant qu'un vote pour les libéraux est aussi un vote contre le référendum. Ce sera leur arme ultime. Quel beau pique-nique!

LES ACTUALITÉS

3000 marcheurs pour le Collège militaire

PAGE A 2



L'ÉCONOMIE

Royal a transformé sa vulnérabilité en flexibilité

PAGE B 2



L'ENTREVUE

Bernard Lemaire, le succès en cascade

PAGE B 1

Johnson s'engage à créer 400 000 emplois

Comment atteindre l'objectif? Il demande qu'on lui fasse confiance

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Dans la perspective d'une victoire électorale du PLQ aux prochaines élections, Daniel Johnson s'est engagé à réduire de 5% le taux de chômage, c'est-à-dire de créer 400 000 emplois en quatre ans.

Cette promesse du premier ministre s'inscrit dans la «politique de l'emploi» que le parti s'est donnée en fin de semaine à l'occasion de son congrès d'orientation.

Jugeant qu'il n'a pas à préciser pour l'instant de quelle façon il atteindra cet objectif, le chef libéral s'est limité à brandir les trois éléments clés de sa stratégie industriel-

le, les mêmes que l'on retrouve dans les résolutions adoptées par le congrès: les investissements, la consommation et l'exportation. Pour le reste, il demande qu'on lui fasse confiance. Le texte voté par les délégués stipule que «le gouvernement devra réduire d'au moins 5% le taux de chômage au Québec d'ici la fin de son prochain mandat».

Après avoir consacré de longs passages de son discours de clôture à la nécessité pour le Québec de conclure des ententes administratives avec le fédéral, M. Johnson a voulu démontrer que son gouvernement n'est pas à la remorque d'Ottawa. Aux journalistes intéressés à savoir s'il

accepterait l'offre du premier ministre fédéral d'intervenir personnellement dans la prochaine campagne électorale, il a répondu: «Je ne peux pas empêcher les gens de faire campagne au Québec ou de décerner des décorations. Mais je vais diriger le Québec. Pas Jean Chrétien».

VOIR PAGE A 8: JOHNSON

VOIR AUSSI EN PAGES A 3 ET A 6:

- Du sable dans l'engrenage de la machine libérale
- L'éditorial de Lise Bissonnette

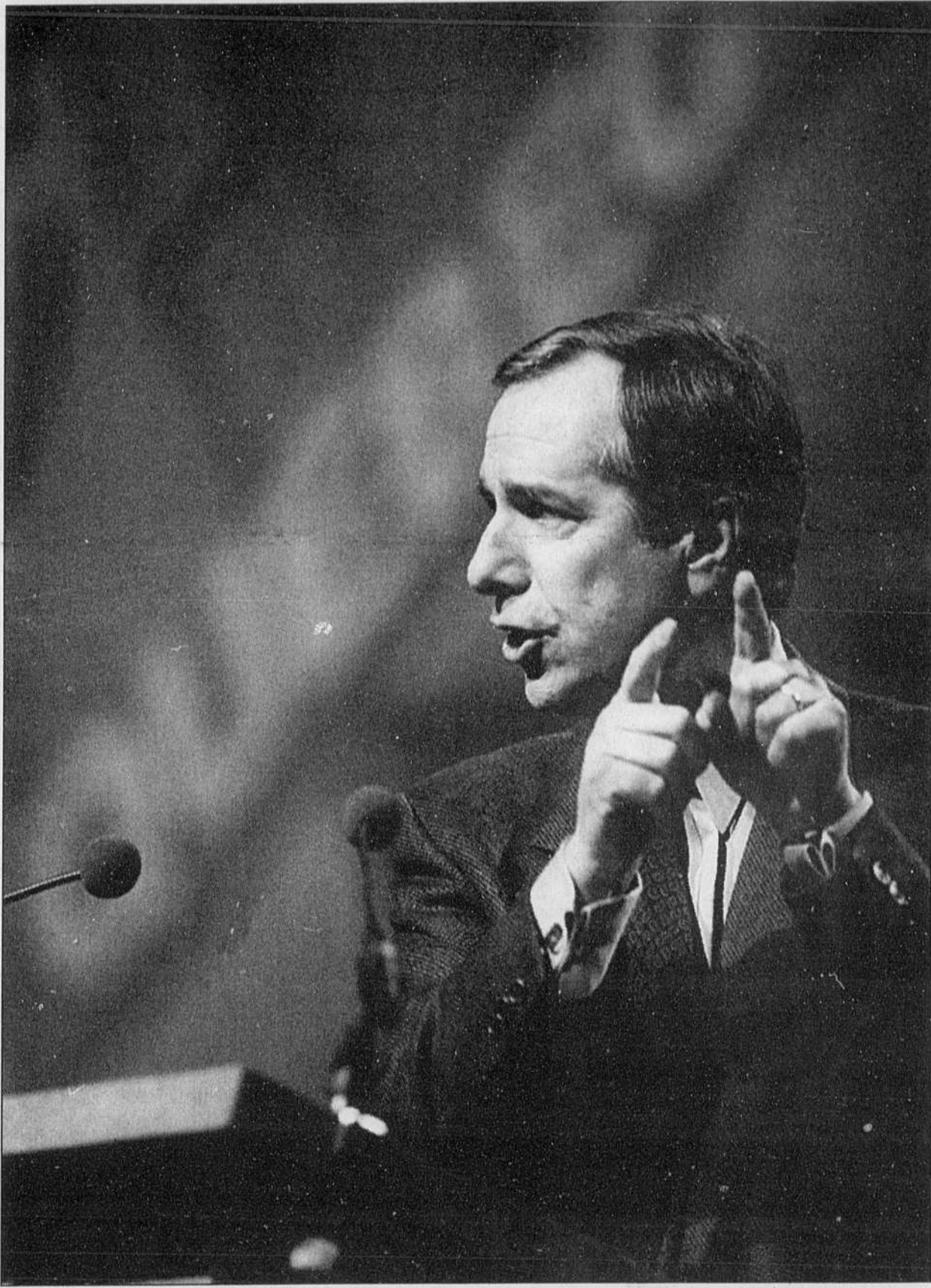


PHOTO JACQUES NADEAU

Aux journalistes intéressés à savoir s'il accepterait l'offre du premier ministre fédéral d'intervenir personnellement dans la prochaine campagne électorale, Daniel Johnson a répondu: «Je ne peux pas empêcher les gens de faire campagne au Québec ou de décerner des décorations. Mais je vais diriger le Québec. Pas Jean Chrétien».

Du droit au libertinage

En deux semaines, une station de radio française est devenue le symbole de la lutte pour la défense du droit de parole

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

«J'ai eu ma première relation sexuelle la semaine dernière. Je suis devenu un vrai mec... enfin je pense; ma copine, les pipes et les branlettes, enfin, elle connaît ça, quoi!»

Peurs, amour, sida, premières règles, sodomie ou éjaculation précoce, il n'y a pas de tabou sur *Lovin'Fun*. Véritable hot line dans tous les sens du terme, l'émission vedette de Fun Radio attire chaque jour 1 300 000 auditeurs entre 19h et 22h. En studio, celui que l'on surnomme Doc, un pédiatre de 42 ans, répond sagement aux questions des 15-25. Pendant qu'à ses côtés, Difool, 24 ans, sorte de RBO français, n'en rate pas une. Le vocabulaire est cru, souvent vulgaire, mais la franchise est toujours au rendez-vous!

En deux ans, les animateurs délutés se sont taillé sans faire de bruit la première place sur

les ondes des radios jeunes. Jusqu'à ce que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (le CRTC français), alerté, décide que la fête avait assez duré et rappelle à l'ordre les libertins. Le 4 mars, les neuf sages, invoquant un article du Code pénal sur la pornographie et les mineurs, intimèrent à Fun Radio de cesser d'ici 48 heures les discussions en direct avec les auditeurs et de laisser les réponses à caractère sexuel au médecin plutôt qu'à l'animateur.

Les membres du CSA croyaient faire œuvre de salubrité publique. Ils venaient en fait de déclencher une tempête.

En quelques jours, tous les médias sonnèrent l'hallali contre le puritanisme et les mauvais coucheurs. L'ancien ministre de la Culture, Jack Lang, appela les jeunes à la désobéissance. Quelques centaines de lycéens hirsutes descendus des banlieues manifestèrent devant le siège de la station, à Neuilly. Les respon-

Le refus de l'appauvrissement

2000 manifestants dénoncent les choix budgétaires et fiscaux du gouvernement Johnson

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

«C'est qui exactement qui est là dans le Palais des congrès?»

«C'est des boss. Pis c'est toutes des pourris!» À l'évidence, ce brave manifestant avait décidé de faire l'éducation politique de son fiston d'une façon lapidaire, lorsque celui-ci lui demanda pourquoi on avait décidé d'encercler le Palais des congrès.

Ils étaient quelques milliers comme eux à marquer, hier après-midi, leur opposition aux politiques du gouvernement libéral. Les principales évaluations font état d'un peu plus de 2000 personnes.

La manifestation, qui était organisée par une coalition d'organismes populaires et syndicaux de Montréal, s'est déroulée dans le calme, sous un petit crachin qui a sûrement retenu des protestataires chez eux, puisque les organisateurs avaient espéré cette fin de semaine réunir plus de 5000 personnes.

Les centrales syndicales et les groupes communautaires de Montréal voulaient «célébrer» la fin du congrès du Parti libéral, après s'être réunis samedi dans un grand Forum de solidarité populaire.

La manifestation réunissait particulièrement des éléments du Conseil central de Montréal (CCM), du Conseil des travailleurs du Montréal métropolitain (FTQ), des groupes populaires comme le FRAPRU, le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation, des

VOIR PAGE A 8: REFUS

L'IRA tient Londres dans sa mire

Troisième attaque en cinq jours contre l'aéroport d'Heathrow

D'APRÈS L'AFP

Londres — L'IRA a poursuivi sa campagne d'intimidation des Britanniques hier en tirant des obus sur un aéroport de Londres obligeant les autorités à fermer pour deux heures les aéroports d'Heathrow et de Gatwick, respectivement à l'ouest et au sud de la capitale. C'est la troisième attaque de l'IRA en cinq jours.

Les alertes dans ces aéroports britanniques ont été levées hier soir, a indiqué Scotland Yard.

Scotland Yard a qualifié la dernière alerte «de tentative cynique de la part de l'IRA pour provoquer une confusion et une peur inutile dans le public».

Après des appels d'avertissement à des médias et aux autorités des aéroports, les deux terminaux de Gatwick ont été fermés hier après-midi, les passagers restant à l'intérieur, et les services des trains desservant cet aéroport du Sussex, d'où partent la plupart des charters, ont été suspendus.

À Heathrow, tous les mouvements d'avions ont été suspendus, le terminal 4, au sud de l'aéroport, et les routes périphériques ont été clos tandis que les passagers étaient regroupés dans des zones «sûres» des trois autres terminaux, selon les autorités aéroportuaires.

Le Terminal 4 n'avait rouvert que vers 14h30 hier après-midi après avoir été fermé pendant plus de six heures à la suite du dernier attentat au mortier attribué à l'IRA, qui, pas plus que les deux précédents, n'avait fait de victime ou de dégâts matériels, mais avait provoqué

VOIR PAGE A 8: IRA

LE MONDE

Israël frappe les extrémistes juifs

Les soldats pourront tirer sur les colons à la gachette facile

PAGE A 5

INDEX

| | |
|------------------------|---------------------|
| Les Actualités...A2 | Entrevue.....B1 |
| Agenda culturel...B7 | Idées.....A7 |
| annonces classées...A4 | Le Monde.....A5 |
| Avis publics.....B4 | Montréal.....A3 |
| Culture.....B8 | Mots croisés.....A4 |
| Économie.....A6 | Religions.....B4 |
| Éditorial.....B2 | Les Sports.....B5 |



Météo
Ciel variable
Max: +4
Détails en B4

• LES ACTUALITÉS •

Plus de 3000 marcheurs pour le Collège militaire

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Saint-Jean-sur-le-Richelieu — Plus de 3000 marcheurs, dont quelques personnalités politiques, ont manifesté leur volonté de maintenir le Collège militaire royal de St-Jean et l'École des langues, hier à St-Jean.

C'est sous la bruine que les manifestants ont parcouru la distance qui sépare l'École des langues du Collège militaire royal. La marche était organisée par le Comité d'action régional, qui regroupe l'ensemble des personnes intéressées au dossier.

Le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard et le chef péquiste Jacques Parizeau ont accompagné les marcheurs pendant une bonne partie du trajet, avant de quitter pour laisser la place aux élus locaux et aux porte-parole d'autres organismes, dont des représentants de francophones hors Québec.

Le chef de l'Opposition officielle à Ottawa, Lucien Bouchard, s'est porté à la défense du Collège militaire royal, qui a «redressé de vieilles injustices» en faisant plus de place aux francophones au sein de l'armée canadienne.

À ceux qui s'objectent devant le fait qu'un souverainiste défende une institution fédérale, M. Bouchard réplique que tant que les Québécois paieront des taxes au fédéral, il est normal qu'ils aient leur juste part.

Selon lui, peu importe le statut politique du Québec, le Collège militaire de St-Jean aura toujours sa place. «Il y aura toujours une vocation militaire pour ce collège, quoi qu'il arrive dans l'avenir».

Il estime que le ministre de la Défense David Collette commet une erreur en fermant ce collège qui forme des officiers francophones pour l'armée. «Il n'a pas compris l'importance historique de ce collège».

M. Bouchard s'est aussi dit désappointé de la réaction du gouvernement de Daniel Johnson qui, selon lui, «a décidé de ne pas se battre». Un comité a été chargé



Parmi les marcheurs hier: Lucien Bouchard et Claude Bachand.

PHOTO PRESSE CANADIENNE

par le gouvernement québécois de définir un mandat mixte, militaire et civil, pour le collège de St-Jean. «On ne sait pas trop ce que ça veut dire», a commenté M. Bouchard.

Le chef péquiste Jacques Parizeau a lui aussi marché plusieurs minutes avec les Johannais, aux côtés de son épouse.

Le fédéral, dit-il, doit écouter ce message de la population. «Je le souhaite vivement. Il faut que le gouvernement fédéral fasse quelque chose et que le gouvernement du Québec s'active vraiment pour infléchir le gouvernement fédéral».

M. Parizeau a rappelé que le Collège militaire royal est «une institution assez remarquable» avec une réputation reconnue. «Il faut qu'elle reste».

La marche, qui devait débiter à 14h, s'est mise en branle avec plus d'une heure de retard.

Ni le retard ni le crachin n'ont empêché les marcheurs de scander les slogans et chansons d'usage.

Par exemple, la chanson enfantine «Malbrough s'en va-t'en guerre» est devenue «Martin s'en va-t'en guerre... pour «scraper» le collège militaire».

En plus d'élus régionaux et municipaux, le ministre de l'Éducation Jacques Chagnon était présent à la manifestation, de même que Jean Allaire, le chef du nouveau parti Action démocratique du Québec, lui-même un ancien officier du Collège de St-Jean.

Le député du Bloc dans St-Jean et porte-parole du Comité d'action régional, M. Claude Bachand, a cherché à motiver la foule pour cette lutte qui est loin d'être terminée, promet-il. «5000 à St-Jean, c'est l'équivalent de 100000 à Montréal», a-t-il lancé.

Le porte-parole du Mouvement Québec français Guy Bouthillier y est allé d'une envolée à saveur nationaliste. «Ne touchez pas à St-Jean. Ne démenagez pas sa substance vers un ailleurs inhospitalier. Vive la ville de St-Jean. Vive le collège militaire bientôt républicain de St-Jean et vive le Québec français».

Trois projets d'une puissance totale de 472 MW

Hydro-Québec justifie ses besoins en cogénération

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Hydro-Québec justifie présentement trois projets de centrale thermique en cogénération d'une puissance totale de 472 MW, trois dossiers actifs devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), par des «besoins» qu'elle évalue officiellement à 250 MW.

Ces trois projets sont ceux de Indeck-Montréal-Est (216 MW), Polsky auquel la Communauté urbaine de Québec est associée (120 MW) et Cogénération Bécancour (136 MW).

Étudiés ensemble comme volets d'un même programme de cogénération, ces trois projets auraient difficilement franchi l'étape de la directive d'impacts du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) puisque leur justification commune eût manifestement dépassé les besoins formulés par le copromoteur lui-même. Mais comme ils sont étudiés séparément, les 250 MW recherchés par Hydro-Québec servent à justifier, à répétition, chacun des projets, envoyés en audience comme si les autres n'existaient pas.

Mais il y a plus. Au moment où les porte-parole d'Hydro-Québec justifient ces 472 MW par des besoins globaux de 250 MW, d'autres partenaires privés de la société d'État ont obtenu des certificats d'autorisation pour des centrales en cogénération dont la puissance totalise 210 MW, soit 84% de l'objectif recherché.

En effet, le gouvernement a dûment autorisé jusqu'ici un projet de cogénération de 30 MW à l'usine Cascades, de Kinsey Falls; un projet de 40 MW proposé par Kruger, à Trois-Rivières (qui serait sur la glace depuis) et, tout récemment, le projet de Indeck-Hull, de 140 MW.

Les deux seuls projets d'Indeck, soit celui de Hull (140 MW), déjà approuvé, et celui de Montréal-Est (216 MW) actuellement en audience, dépassent ensemble de 106 MW le plafond de puissance requis par Hydro-Québec dans le cadre de son programme. Ce qui n'empêche pas Hydro-Québec de les justifier en audience.

La porte-parole du BAPE, Mme Thérèse Daigle, affirme qu'il est «impossible de refuser» les mandats donnés par M. Paradis, même si les projets excèdent explicitement les demandes du copromoteur et qu'il en coûtera en moyenne un quart de million de dollars pour chacune de ces audiences, dont tous savent que la majorité est inutile, de l'aveu même du promoteur qui veut se réserver de choisir «un ou deux» des quatre ou six projets examinés et éventuellement approuvés par Québec.

Au bureau du ministre Paradis, son attachée de presse, Mme Sylvie Marier, indique que la facture risque d'être «encore plus élevée car il y a 30 projets de cogénération en traitement dans les dossiers du ministère», et cela,

même si Hydro-Québec a déjà obtenu 210 des 250 MW recherchés.

«On estime, dit-elle, que les commissaires vont tenir compte de cet état de fait. Ils ne peuvent tout de même pas oublier les autres rapports publics et les autres autorisations données dans le même programme».

Mme Marier reconnaît «qu'il eût été beaucoup plus facile de procéder s'il y avait eu une audience générique», comme l'avait ordonné le gouvernement à Hydro-Québec avant de revenir sur sa propre ordonnance. La commission du BAPE dans le dossier d'Indeck-Hull a fait la même recommandation, que Québec a ignoré comme celle de ne pas approuver ce projet mal localisé, à son avis.

Analyse

La semaine dernière, Hydro-Québec a expliqué aux audiences sur Indeck-Montréal-Est qu'une audience sur l'ensemble de son programme de cogénération n'était pas intéressant parce qu'il aurait commandé une analyse «des impacts cumulatifs» de ses projets, sans compter celui, incontournable, de leur justification. Le public aurait aussi pu faire valoir ses vœux sur la valeur relative des volets de ce programme, un choix qu'Hydro-Québec entend faire seul parmi les certificats d'autorisation accordés par Québec.

Le porte-parole d'Hydro, M. Gilles Côté, affirme qu'Hydro-Québec a «toujours dit que nous voulions faire passer quatre projets pour pouvoir en choisir deux». Il n'est pas du tout abusif, ajoute-t-il, de faire dépenser un demi-million au BAPE pour deux audiences inutiles.

Quant aux 2, 3 ou 4 millions\$ qu'il en coûtera à Hydro-Québec pour chaque projet qu'elle abandonnera, du fait qu'il y a une clause de remboursement des frais encourus dans six contrats de cogénération, «cela n'est pas plus coûteux, dit-il, que les études de pré-faisabilité ou de faisabilité qu'il nous arrive d'effectuer avant d'abandonner des projets, qui s'avèrent non nécessaires à un moment donné».

Si Hydro-Québec se retrouve avec plus de projets que nécessaire, ajoute-t-il, ce n'est pas la preuve qu'on abuse des commissaires, du public ou du système d'audiences: Hydro-Québec, dit-il, «ne peut pas faire le choix des projets nécessaires avant d'aller en audience», dit-il en ajoutant que la société d'État planifie sur la foi de scénarios basés sur des prédictions les plus fiables possibles.

«Ce qu'on veut, c'est de la flexibilité pour réagir rapidement si les scénarios prévus changent», conclut M. Côté. Il reconnaît cependant que, si la demande recommençait à grimper, la société d'État n'hésiterait pas à dépasser les 250 MW actuellement recherchés en utilisant des certificats d'autorisation de projets obtenus en excès de son objectif officiel, ce qui serait impossible à obtenir en dehors d'un examen séparé des projets...

La vie privée court-circuitée par l'autoroute électronique?

Ottawa (PC) — La protection de la vie privée des Canadiens va devenir un sujet de préoccupation majeure au moment où Ottawa prépare l'appareil administratif à l'ère de l'informatique, indique un document de travail du fédéral.

Tout en adoptant son ambitieux plan de réseau électronique, le gouvernement doit prendre des mesures particulières pour assurer le respect de la vie privée, recommande la version préliminaire d'une étude fédérale qui sera publiée cette semaine. Préparé par le Conseil du Trésor, la «Stratégie pour l'administration des services gouvernementaux» est un document qui trace la voie à suivre en vue d'un gouvernement plus efficace qui offrira au grand public des services jusque-là encore inédits. On y

esquisse un plan qui, grâce aux télécommunications modernes et à l'informatique, permettra d'avoir accès à différents services comme des renseignements sur l'assurance-chômage ou des éléments de recherche dans les bibliothèques publiques. Par exemple, au lieu de se rendre dans un centre de main-d'oeuvre, une femme d'Edmonton n'aurait qu'à passer à un kiosque du gouvernement près de son domicile pour visionner la même information sur un petit écran. La collecte, le traitement et la diffusion de l'information deviendraient ainsi une tâche essentielle du gouvernement de façon à ce que tous y aient rapidement et facilement accès. Si la stratégie proposée est bien suivie, le respect de la vie privée des individus y gagnera et le public aura davantage confiance dans le gouvernement, indique le document gouvernemental.

*On ne peut pas éviter l'hiver,
mais on peut éviter
les mauvaises surprises.*

Inscrivez-vous dès aujourd'hui au MVE !

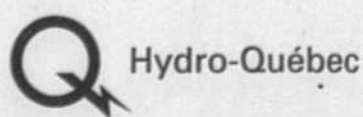
Les records de froid de cette année ont sans doute fait grimper votre consommation d'électricité.

Saviez-vous que vous pouvez répartir la totalité de votre consommation annuelle sur 12 paiements ? C'est ce que font déjà 900 000 clients d'Hydro-Québec qui bénéficient du mode de versements égaux, le MVE.

Service entièrement gratuit, le MVE vous permet donc d'éviter de payer de grosses factures en hiver, en les étalant sur 12 versements mensuels, sans intérêts ni frais additionnels.

Si vous n'en profitez pas encore, c'est le bon moment d'y penser.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui au mode de versements égaux (MVE) en appelant notre bureau des Services à la clientèle.



Le meilleur de nous-mêmes



DEPUIS 1899
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS

55, ST-JACQUES MONTRÉAL, QUÉBEC H3Y 3K2
TÉL: (514) 845-7374 FAX: (514) 845-0040

La maîtrise des intangibles

Longue, longue la tire

PRESSE CANADIENNE

Québec — La plus longue coulée de tire d'érable au monde sera étendue sur des tréteaux couvrant une distance d'un kilomètre en plein centre-ville de Sainte-Marie-de-Beauce, le 27 mars prochain, dans le cadre des fêtes entourant le 250e anniversaire de la municipalité.

Sur le plan logistique et technique, une pareille aventure néces-

site le support de 300 bénévoles. Une vingtaine de litres de sirop d'érable seront fournis gratuitement par des producteurs acéricoles.

L'exploit sera réalisé près du poste de la Sûreté municipale de Sainte-Marie.

L'organisation du 250e anniversaire de Sainte-Marie veut faire homologuer son record dans le livre Guinness.

• LES ACTUALITÉS •

Congrès d'orientation politique du PLQ

Du sable dans l'engrenage de la machine libérale

BERNARD PLANTE
LE DEVOIR

Les militants libéraux mettent du sable dans l'engrenage de la machine électorale de leur nouveau premier ministre, Daniel Johnson.

Au Congrès d'orientation politique du Parti libéral du Québec, les délégués lui ont remis sur le nez certaines réalités que M. Johnson abordait plus volontiers alors qu'il occupait la présidence du Conseil du Trésor.

Le premier ministre a dû minimiser la portée de certaines propositions adoptées par les militants, propositions relatives à la «désassurance» des soins de santé et à la sécurité d'emploi dans la fonction publique, et s'engager ne pas revenir sur ses engagements électoraux s'il était porté au pouvoir.

Les militants libéraux sont-ils plus «réalistes» que les dirigeants du parti? Ils semblent, à tout le moins, avoir des attentes «mesurées» devant l'enthousiasme des stratégies libérales pour «l'emploi, l'emploi, l'emploi» comme le répète le ministre de l'Industrie, Gerald Tremblay, dans un vidéo présentée aux congressistes cette fin de semaine à Montréal.

Dans les résolutions adoptées, les militants ont d'abord réintroduit une référence à la lutte au déficit.

A une proposition de l'exécutif du PLQ voulant «qu'un gouvernement issu du Parti libéral subordonne l'ensemble de son objectif central au développement de l'emploi», les militants libéraux ont jugé sage d'ajouter: «...tout en visant à réduire la dette publique».

L'objectif étant «un budget à déficit zéro».

A une autre proposition demandant au gouvernement de porter «à plus de 20% la proportion de sa richesse collective (PIB) affectée à l'investissement d'ici la fin de son prochain mandat», les délégués ont, une nouvelle fois, marqué leur préoccupation en faisant ajouter: «... (que le gouvernement) procède à la réduction progressive et réelle du déficit dès son prochain mandat».

Et ça ne s'est pas arrêté là puisque d'autres amendements sont venus modifier la lettre de propositions initiales touchant les programmes sociaux, les services de santé et la sécurité d'emploi dans la fonction publique. Ainsi, les militants libéraux demandent «que le gouvernement réalise les dépenses du réseau de la santé en évaluant la possibilité de privatiser les hôpitaux du Québec». Samedi, la ministre de la Santé, Lucienne Robillard, est intervenue, en vain, sur le plancher du congrès pour faire avorter un amendement ouvrant la porte à l'utilisation du «ticket orienteur» dans les soins de santé. Vaincue, la ministre a dû se rabattre sur les mots «utilisation en dernier recours» pour expliquer que le gouvernement libéral n'imposerait pas de «tickets orienteurs» et ne s'engagerait pas dans la «désassurance» des services de santé.

Les militants libéraux ont aussi les fonctionnaires dans leur mire. Ils veulent que le gouvernement «propose aux syndicats de la fonction publique d'aménager les conventions collectives afin que la sécurité d'emploi cesse de s'appliquer aux employés mis en

disponibilité qui n'auraient pas, au terme d'une année, mis à profit les outils à leur disposition pour se relocaliser ailleurs dans la fonction publique ou dans le secteur privé».

Les congressistes souhaitent aussi la mise en place d'un système d'évaluation des employés de la fonction publique et veulent que les formules de permanence des hauts-fonctionnaires soient revues. Ces questions sont venues embêter, en conférence de presse, le premier ministre Daniel Johnson.

Sur la révision de la sécurité d'emploi des fonctionnaires, M. Johnson a expliqué que «les militants avaient choisi de ne pas fermer la porte» à cette avenue tout en soulignant que c'était «une perspective intéressante, mais pas immédiatement, puisque les conventions collectives viennent d'être reconduites».

Le premier ministre a aussi dû affirmer qu'il n'avait «pas du tout l'intention» d'engager le gouvernement sur la voie de la «désassurance» des services de santé, en ajoutant que la proposition adoptée au congrès n'était «pas contradictoire» avec ses objectifs puisque ces moyens ne seraient utilisés «qu'en dernier recours». M. Johnson a même été forcé de dire que «non» il ne reviendrait pas sur ses engagements si les libéraux devaient être reportés au pouvoir à l'issue de la prochaine campagne électorale.

Plusieurs des propositions qui risquent de hanter le premier ministre au cours des prochaines semaines ou des prochains mois, c'est selon, ont été pilotées par la commission jeunesse du Parti libéral.



PHOTO JACQUES NADEAU

Daniel Johnson hier avec une déléguée et plusieurs membres du service de sécurité.

Quand le «ticket orienteur» remplace le «ticket modérateur»

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUEBEC

La tarification et la «désassurance» des services de santé ont réintégré le programme libéral, à la faveur du congrès du parti tenu ce week-end à Montréal.

Les délégués libéraux ont adopté une résolution qui, tout en engageant un gouvernement libéral à maintenir l'universalité du système, prévoit d'utiliser, «en dernier recours», l'imposition de tickets orienteurs pour les soins de santé et la «désassurance» de services, pour «réduire les abus qui augmentent les coûts».

La notion de ticket orienteur s'apparente à un tarif qui a pour objet d'influencer le comportement d'un patient. Les libéraux ont choisi le mot orienteur pour éviter d'utiliser la notion controversée de ticket modérateur. Mais dans les faits, c'est pareil.

Les dirigeants du parti, la ministre de la Santé en tête, Mme Lucienne Robillard, avaient proposé une résolution par laquelle le PLQ aurait «renoncé à toute imposition de nouveaux tickets modérateurs pour les soins de santé, ainsi qu'à toute désassurance des services de santé».

Mais les militants l'entendaient d'une autre oreille. Ceux de la circonscription de Verdun, représentés par le député Henri-François Gauthier (un ancien président du Nouveau Parti démocratique du Québec), ont soumis un amendement pour que ne soient pas exclus ces moyens de réduire les coûts de la santé.

Un débat s'est ensuivi. La ministre Robillard est allée au micro défendre le point de vue selon lequel il ne fallait pas adopter une résolution qui donnait à entendre que nos concitoyens étaient

des abuseurs du système de santé. Elle a été battue.

A la sortie de la salle du congrès, Mme Robillard a soutenu qu'elle n'allait pas recourir à ces deux moyens. «On a écrit que ce soit utilisé en dernier recours, ce sera en dernier recours», dit-elle.

Depuis qu'elle a été nommée ministre de la Santé, en janvier, Mme Robillard soutient que les économies qui doivent être dégagées dans le système de santé doivent être par la voie d'une amélioration de l'efficacité et de la productivité du réseau.

En vertu du dernier scénario de compressions budgétaires que Mme Robillard fait circuler, les 750 millions de dollars d'économies à réaliser sur trois ans, dont 200 millions pour l'année qui vient, excluent «désassurance» et tarifs.

Il n'en reste pas moins que des discussions se poursuivent en coulisse entre fédérations de médecins et fonctionnaires du ministère pour examiner des listes de services pouvant être retirés du panier de services couverts par l'assurance maladie. Récemment, les médecins se sont entendus avec le ministère pour limiter à un par année le nombre d'examen complets majeurs pour chaque patient avec le même médecin. Et le Conseil médical, un organisme consultatif, s'apprete à étudier la pertinence des services assurés et de faire des recommandations à la ministre à ce sujet d'ici septembre.

La semaine dernière, un sondage réalisé par la Fédération des infirmières du Québec démontrait que la majorité des Québécois étaient favorables à un ticket modérateur, mais qu'ils exigeaient que toute réduction des services fasse l'objet d'un débat public.

Johnson promet un «excellent candidat» dans Saint-Laurent

LE DEVOIR

Le premier ministre Daniel Johnson promet aux militants libéraux de la circonscription de Saint-Laurent «un excellent candidat» pour la prochaine élection.

Ce comté, qui est toujours occupé par Robert Bourassa, fait l'envie du ministre des Transports, Normand Cherry, qui ne cache pas son intérêt pour «ce beau comté libéral». Maintenant que le ministre de l'Énergie, Christos Sirros, dit avoir «réfléchi» et «choisi» de rester dans Laurier,

Normand Cherry a beau jeu et ne s'en prive pas. M. Cherry répète qu'il a travaillé dans le comté pendant 36 ans, qu'il l'a habité pendant 10 ans, que ses enfants y ont fréquenté l'école et qu'il a lui-même siégé à la Corporation économique de Ville Saint-Laurent: «Ma banque est encore à Ville Saint-Laurent et si ma femme était avec moi elle vous dirait que son meilleur boucher est à Ville Saint-Laurent.» Rappelons qu'un militant libéral de longue date et citoyen de Saint-Laurent, François Ghali, demande aux autorités du parti et au premier mi-

nistre, Daniel Johnson, de tenir une convention en bonne et due forme «pour permettre à la démocratie de s'exprimer». Sur cette question, qui divise l'exécutif local, Normand Cherry dit sèchement: «C'est le Parti libéral qui va décider ça. Ce n'est ni Normand Cherry, ni François Ghali.»

M. Ghali, qui est membre du Conseil municipal de Ville Saint-Laurent, sillonne le comté depuis plusieurs semaines. Il affirme avoir déjà vendu 2000 cartes de membres du parti, ce qui le place en bonne position pour affronter n'importe quel candidat.

Gaz Métropolitain: projets au rancart?

Saint-Georges (PC) — Le projet de Gaz Métropolitain qui prévoit l'extension du réseau dans une dizaine de régions devra recevoir une aide financière des gouvernements sinon le dossier pourrait être relégué aux oubliettes. La société, qui prévoit investir 711 millions\$ au pays, exigerait 150 millions\$ de l'entente fédérale-provinciale sur les infrastructures pour mener à bien son projet. L'entreprise souhaite une réponse des gouvernements avant le 18 mars, date à laquelle elle peut annuler un contrat d'achat d'équipement dans le cadre du projet.

Formation des enseignants au primaire

Chagnon publiera un nouveau programme

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le ministre de l'Éducation Jacques Chagnon entend publier «d'ici quelques jours» le contenu d'un nouveau programme pour la formation des enseignants au primaire, après avoir récemment annoncé l'implantation pour septembre prochain du nouveau programme de formation des maîtres au secondaire.

C'est ce que confirme le directeur général de la Direction générale de la formation et des qualifications au ministère de l'Éducation, Maurice Morand.

Alors que le nouveau programme de la formation des maîtres au secondaire veut considérablement augmenter le temps consacré aux stages en milieu réel, ajoute-t-il, le programme de formation des maîtres au primaire voudra particulièrement améliorer l'aide aux enfants en difficulté, et il proposera une formation permettant d'enseigner toutes les matières.

On sait que le nouveau programme de formation des maîtres au secondaire, qui s'étendra sur quatre ans au lieu de trois, veut augmenter le nombre d'heure de stages pratiques de 115 heures à 700.

En entrevue au DEVOIR, le mi-

nistre Chagnon avait causé tout un tollé il y a une semaine en critiquant publiquement l'actuelle formation des futurs enseignants.

«Le ministre indique aux universités ce qu'il s'attend à trouver dans les programmes, mais ce sont les universités qui organisent la formation», explique M. Morand, pour démontrer que les institutions auront toute latitude pour organiser le programme.

Et contrairement à ce qu'on peut croire dans le public, «nous ne sommes pas du tout dans une situation de pénurie d'enseignants», ajoute-t-il.

Ainsi, explique-t-il, si «de 30 000 à 35 000 enseignants partiel qui ont complété leur formation des maîtres».

Et «depuis trois ans on connaît une forte croissance des inscriptions en formation des maîtres, ajoute-t-il. On produit environ de 4000 à 4500 nouveaux diplômés par année, dans tous les domaines (primaire, secondaire, adaptation scolaire, etc.), mais la demande serait d'environ 3000. Il faut donc que les universités ralentissent le rythme et soient plus exigeantes».



Jacques Chagnon

Camps D'été

CAMPUS POUR JEUNES 6-17 ANS GARÇONS FILLES
POUR INFORMATION SANS FRAIS
1-800-263-9551

CAMP «THÉÂTRE ET NATURE»

PARTICIPATION À TOUS LES ASPECTS D'UN SPECTACLE DE THÉÂTRE :
interprétation - décors - costumes - accessoires - maquillages
Sessions de 10 jours pour les 10-14 ans dans les Cantons de l'Est
Information et dépliant :
514-273-2049
no. permis du ministère de l'Éducation : PP4455-9095

Tél: (514) 297-3717 600, Diligence
Fax: (514) 297-3374 ANGLOFUN Stukely (Québec) JOE 2JO

Notre camp, situé dans l'Estrie, accueille des groupes âgés de 7-10, 11-14, 14-17, pour des séjours en immersion anglaise de niveau débutant, intermédiaire et avancé.
Viens vivre une expérience, inégalable, tout en anglais!

Île Temagami:
camp résidentiel, international,
pour garçons
et filles de 6 à 17 ans
Un bon milieu d'apprentissage de l'anglais

Renseignements:
(416) 483-3172
Transport de Québec et Montréal
par autobus nolisé

CAMP WABIKON
«impressionnant!»

CAMP WABIKON
48 Delhi Avenue, Toronto, MSM 3B7
Ontario

L'IMAGERIE SYNERGIQUE EN ENSEIGNEMENT DE LA CRÉATION LITTÉRAIRE

Guérin
universitaire

Aucune pédagogie ne vise directement le développement du pouvoir-être créateur. L'imagerie synergique en création littéraire permet une intervention pédagogique qui dépasse la manipulation et le développement technique de l'instrument. L'imagerie synergique rejoint le processus créateur interne de l'auteur et favorise la qualité relationnelle et communicative de ses productions. Un personnage fictif mis en scène dans un texte littéraire n'arrivera pas à rejoindre efficacement un lecteur si l'auteur n'a pas au préalable établi une relation privilégiée avec son personnage. Il faut non seulement maîtriser la manière de dire ou d'écrire, encore faut-il savoir habiter ses propres fictions et pouvoir mobiliser l'univers intérieur des lecteurs. L'imagerie synergique favorise la création de fictions vivantes, habitées. Elle permet parfois à certains étudiants-auteurs de se libérer du poids de la performance et de prendre leur envol.

DIANE PARIEN

MANUEL D'ENSEIGNEMENT
Montréal, Guérin, 1994
ISBN 2-7601-3317-6
(176 p.) 27,20 \$

guérin Montréal
Toronto
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada
Tél.: (514) 842-3481
Télé.: (514) 842-4923

nouveau

André Durand

Pierre-Esprit Radisson

Biographie pouvant servir de matériel complémentaire en sciences humaines au secondaire.

CÉLÉBRITÉS CANADIENNES

LIDEC

André Durand
ISBN 2-7608-7032-4 (64 p.)

4350, avenue de l'Hotel-de-Ville
MONTREAL (Quebec)
H2W 2H5
Téléphone:
(514) 843-5991
Télécopieur:
(514) 843-5252

• LES ACTUALITÉS •

Session législative en C-B

Le Crédit social sur le point de s'écrouler

Victoria (PC) — La session législative qui débute aujourd'hui en Colombie-Britannique promet d'être l'une des plus intéressantes depuis un bon moment.

Le Crédit social, jadis le parti au pouvoir, est sur le point de s'écrouler. Dans l'opposition, les libéraux ont un nouveau chef.

Les deux groupes opposés dans le conflit forestier menacent de tenir des manifestations monstres — une manifestation qui a presque tourné à l'émeute le jour de l'inauguration l'an dernier a entraîné un renforcement du dispositif de sécurité.

Puis, la saga entourant la présidente de la Chambre, Joan Sawicki, que l'on veut pousser à démissionner, se poursuit.

Et naturellement, il ne faut pas oublier l'ambitieux programme législatif du gouvernement néo-démocrate.

Tout cela commence aujourd'hui, avec la lecture du Discours du Trône par le lieutenant-gouverneur David Lam.

«Cela devrait être animé», a indiqué le premier ministre Mike Harcourt, ajoutant qu'il a hâte de croiser le fer avec le nouveau leader libéral Gordon Campbell, un ancien maire de Vancouver.

Le NPD détient 51 sièges à l'assemblée législative, les libéraux 15 et les créditistes, six. L'Alliance progressive démocratique compte deux députés et il y a un indépendant.

Les créditistes, ébranlés par la défaite de leur leader, Grace McCarthy, lors d'une importante élection complémentaire tenue le mois dernier, devaient révéler aujourd'hui leur stratégie, un secret bien gardé.

Certains membres du caucus songent à siéger comme indépendants, alors que d'autres croient qu'une fusion avec le nouveau Reform Party provincial est en préparation.

La formation créditiste doit revenir au moins quatre de ses six députés afin de conserver son statut de parti officiel.

Pour la première fois

Des femmes célèbrent l'Eucharistie en Angleterre

Bristol (AFP) — Plusieurs femmes ont pour la première fois célébré l'Eucharistie hier dans des églises d'Angleterre, au lendemain d'une cérémonie historique au cours de laquelle 32 femmes ont été ordonnées prêtres en la cathédrale de Bristol.

Angela Berners-Wilson, devenue à 39 ans par le hasard de l'ordre alphabétique la première femme-prêtre de l'histoire de l'Église, a ainsi célébré

l'Eucharistie dans l'église Saint-Paul à Bristol. La veille, dans l'imposante cathédrale du XVI^{ème} siècle de Bristol, elle s'était agenouillée devant l'évêque du diocèse, Barry Rogerson, qui avait placé ses mains sur sa tête en signe d'ordination en demandant à Dieu de lui insuffler «l'Esprit saint». Devant un millier d'invités du monde entier, le révérend Rogerson avait répété ce geste à 31 reprises.

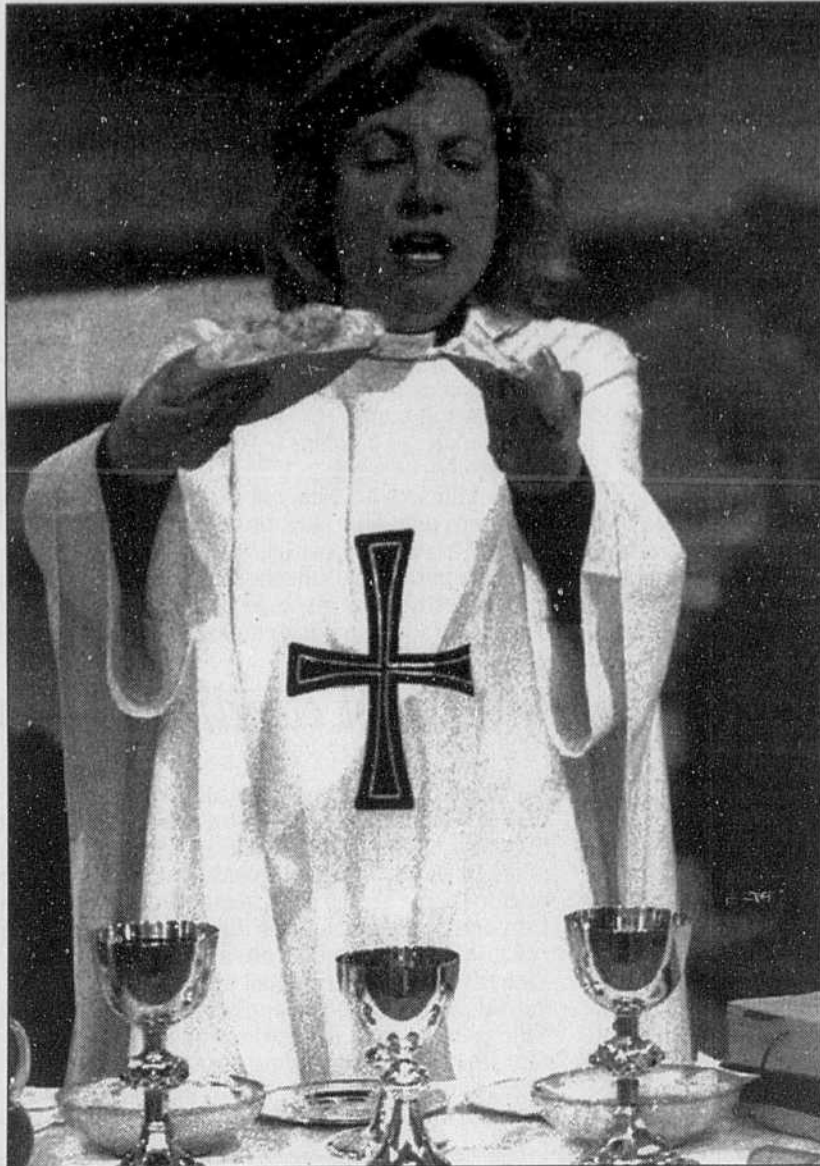
Jusqu'alors, ces femmes étaient des diacres, la plupart aumôniers dans les hospices, les hôpitaux ou les universités du diocèse de Bristol, et pouvaient célébrer certains sacrements, mais pas l'Eucharistie. «C'est le point central», estime Susan Shipp, ordonnée samedi.

«Désormais nous allons pouvoir rassembler la communauté autour de l'autel». Par rapport à la mission du diacre, cette différence ne représente que 5% de travail supplémentaire. «Ce sont ces 5% qui divisent la congrégation», a affirmé George Austrin, archidiacre d'York et opposé à la prétrise des femmes. Depuis le vote du synode de l'Église d'Angleterre en faveur de l'ordination des femmes en novembre 1992, les défections et menaces de défections de fidèles ou de membres du clergé se sont multipliées, bien qu'une large majorité d'anglicans soient favorables à cette évolution.

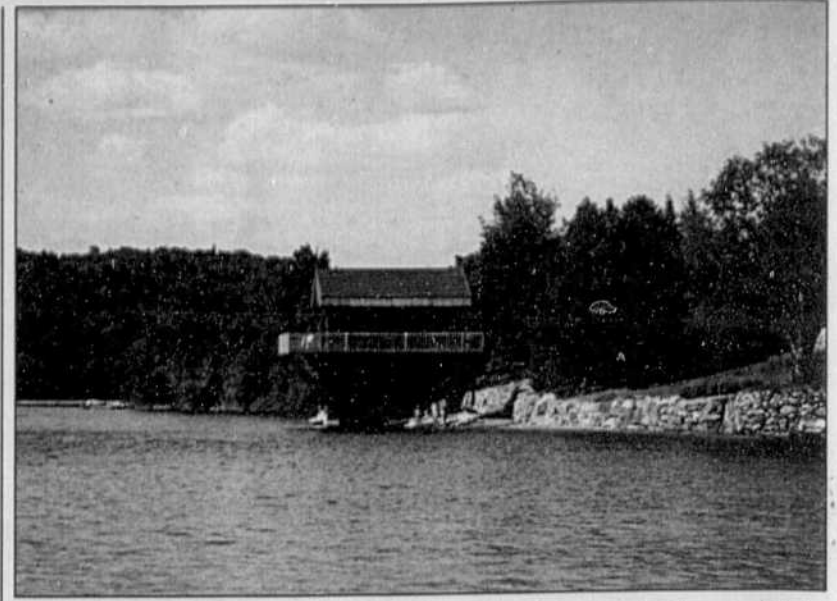
Fin février, plus de 700 prêtres, sur les 10 000 membres du clergé que compte l'Église, ont fait un pas vers la conversion au catholicisme en reconnaissant publiquement l'autorité du Vatican qui s'est dit prêt à les accueillir. Quelques heures avant le début des ordinations, l'archevêque de Cantorbéry et primat de l'Église d'Angleterre, George Carey, avait lui aussi lancé sur les radios et télévisions un ultime appel à la tolérance et à l'unité, assurant les plus traditionalistes qu'ils pourraient «continuer à vivre en accord avec leur conscience» au sein de l'Église. A Bristol, les manifestations annoncées des opposants n'ont pas eu lieu. Mais à Londres, quelque 200 opposants, parmi lesquels plusieurs prêtres, se sont rassemblés en pleine cérémonie pour entendre un évêque catholique leur demander de «suivre leur conscience».

La cérémonie de Bristol, qui a en revanche donné lieu à une manifestation des partisans de la prétrise des femmes qui n'avaient pu entrer dans la cathédrale, ouvre la voie à des centaines d'autres ordinations de femmes en Angleterre et au Pays de Galles.

Selon les estimations, environ 1300 d'entre elles vont devenir prêtres dans les prochains mois.



Angela Berners-Wilson a célébré l'Eucharistie dans l'église Saint-Paul à Bristol.



Ce «hangar à bateaux» de deux étages a été construit sur pilotis directement dans le lac Labelle.

Construit par un entrepreneur dans le lac Labelle

Le MEF exige la démolition d'un luxueux abri à bateaux

LOUIS-GILLES FRANCOEUR LE DEVOIR

Le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) a exigé, le 1^{er} février, la démolition d'un abri à bateau de plusieurs dizaines de milliers de dollars, construit par un entrepreneur local, il y a deux ans, dans le lac Labelle, au sud de Mont-Laurier.

C'est ce qu'a confirmé au DEVOIR Mme Sylvie Marier, l'attachée de presse du ministre de l'Environnement et de la Faune, M. Pierre Paradis. Les services du MEF sont d'autant plus intrigués de cette «occupation illégale» du domaine hydrique public que l'entrepreneur en question, M. Claude Lapointe, a obtenu un permis de construction en bonne et due forme de la municipalité de Labelle et cela, même si son règlement de zonage interdit la construction en rives, conformément à la politique provinciale de protection riveraine, dont M. Paradis est aussi le responsable.

Il y aurait eu des contacts, depuis, entre l'entrepreneur et le ministère, où le dossier demeure ouvert, précise Mme Marier, pour une «position finale» dans cette affaire.

Dans un autre dossier apparenté à certains points de vue, le ministère des Affaires municipales a donné mandat à la Commission municipale du Québec de déterminer comment la municipalité de Boisbriand avait pu accorder des permis de construction dans une partie de la zone inondable pourtant protégée par son propre règlement de zonage. Le maire de Boisbriand, M. Gilles Gagné, est présentement l'objet d'accusations au criminel en rapport avec cette affaire.

À Labelle, il a été impossible, vendredi, d'obtenir par fax une copie du permis accordé en 1992 à l'entrepreneur Lapointe ainsi que le texte du règlement municipal sur la protection des rives et du littoral. Il a été tout aussi impossible de savoir s'il y avait un lien entre l'émission de ce permis et le départ de l'inspecteur municipal de l'époque, Mme Huguette Labelle a suggéré au DEVOIR après avoir consulté son patron, «d'adresser vos demandes par écrit».

Ce dossier a suivi une trajectoire plutôt complexe au sein du MEF. Il a

été ouvert après que sa direction régionale eût reçu plusieurs plaintes de citoyens et d'associations locales qui ont assisté, sidérés, à l'édification de cette bâtisse de deux étages à un quai autrement que sur pilotis ou flottant mobilisé à juste titre les associations de villégiatures.

La direction des Laurentides a donc effectué une inspection mais au lieu d'aboutir le dossier fut transféré à la direction centrale du Domaine hydrique. Devant les paramètres inusités de l'affaire, le dossier fut transféré cette fois à la police verte, ce qui sert normalement à préparer le dossier en vue de poursuites ou d'actions juridiques. Le rapport de la police verte a été remis, le 29 septembre, a précisé Mme Marier.

Article six

Le hangar à bateaux de l'entrepreneur Lapointe peut contenir plusieurs embarcations. Il est aussi surmonté d'un deuxième étage, qui constitue une grande pièce de séjour, entourée d'un vaste balcon. On n'y trouve aucun service d'hygiène personnelle. La bâtisse est construite sur six piliers, quatre dans l'eau et deux sur la rive.

L'article 6 de la Loi sur le régime des eaux du Québec permet à un tribunal d'ordonner, sur demande du Procureur général, la démolition d'un ouvrage et la remise des lieux dans leur état si l'ouvrage en question a été construit sans permis sur le lit d'un cours d'eau public, ce qui est le cas du lac Labelle.

D'autre part, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à la Cour supérieure, sur requête de la municipalité régionale de comté (MRC), de la municipalité ou du ministre de l'Environnement, «d'ordonner la cessation du sol ou d'une construction incompatible avec un règlement de zonage, un règlement de lotissement ou un règlement de construction» — permis de construction ou pas — et d'ordonner l'exécution des travaux requis aux frais du propriétaire, s'il n'obtempère pas. Ce dernier article a été inscrit dans la loi pour forcer les municipalités à faire appliquer leurs propres règlements. Le ministre a aussi la possibilité, en vertu de la même loi, de modifier d'autorité les règlements de zonage qui ne respecteraient pas la politique de protection des rives.

ANNONCES CLASSÉES

I · N · D · E · X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **985-3344**
Télécopieur: **985-3340**

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal H2Y 3S6

405 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRE

GRIP-QUÉBEC OSBL, cherche personne bilingue, 28h/sem., un an. Expérience en énergie, avec bénévoles, coordination. Salaire approx. 20.789\$. Fax: 735-6902. C.V. à 2241 Edouard Montpetit, #1, Mt, H3T 1J3, pour le 18 mars.

530 COURS

ANGLAIS INTENSIF prof diplômée de McGill. Privé et semi-privé. 849-5484.

575 DÉMÉNAGEMENT

GILLES JODOIN TRANSPORT INC
Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

695 AUTOMOBILES

TOYOTA Camry, LE, 1992, V6, noir, 44,000 km., toute équipée, 17,300\$. (Rive-Sud), 591-1413.

MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

HORIZONTALEMENT

1- Paginer. — Durillon.
2- Accord des voix. — 5- Laitue de mer.
3- Scandium. —
4- Inflammations de l'oreille. — Actinium.
5- En outre. — Venelle.
6- Grade universitaire. — Voie ferrée.
7- Région de l'est de la France. — Usages.
8- Meneur d'âne. — 9- Risqueras.
9- Divinité féminine.
10- Tête de rocher. — 11- Instrument de musique.
12- Crouillon frotté d'ail. — De bonne heure.
13- Rétroviseur. — Seul. — Saint.
14- Femelles de l'âne. — Turinque de l'oieil.

VERTICALEMENT

1- Échange de coups de feu. — À moi.
2- Application d'huile. — Amalgame d'étain.
3- Mesure chinoise. — Ce qu'il faut pour écrire.
4- Qui présente le

phénomène d'isomérisation. — Fermé. Armée. — Graminée aromatique. — Fleur blanche. — Pronom. — Curie. — Perd. Espace compris entre deux noeuds d'une tige (mot composé). Possédé. — Il porte les roues. Utiliser. — Orient. — Dévêtu. Chlore. — Vainqueur. Rendit ovale. — Fleur. Détonation de choses volées. — Maladie des sueurs.

Solution de samedi

1. COMPTEUR NUMÉRIQUE
2. L'ÉCRAN AOUTAR
3. OREILLETTE
4. USER ON TARI
5. PORTUGAL
6. ON GUINÉE
7. GIBRIER
8. REILLE
9. ABILITE
10. TOUT SAIRE
11. LES SAIRE
12. EXEMPLETS

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOUCHERVILLE, cottage 1978, 2 c.c., garage, système électrique à air chaud, 174,600\$. 655-3444.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

C.D.N.: Spacieux 3 1/2, super éclairé, impeccable, près U de M., hôpitaux. G. Pilon 739-1598, Trans-Action Mont-Royal.

OUTREMONT, rue Bernard, 1300 p.c., boiseries, idéal pour professionnel ou personne âgée, très beau, 274-4128

121 CANTONS DE L'EST

MANSONVILLE, Grande propriété, vue formidable, 50 acres, frontage rivière, 165 000 \$. C. FELBER, Imm. Dynamiques, 1-538-2205, 1-538-4000

125 HORS-FRONTIÈRES

FLORIDE, Orlando, Louer ou acheter, 2 c.c., 2 b/ains, 4,000\$ comptant. Autofinancement par revenus location. (514)271-0525.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

3185 LINTON - Près U. de Mt
4 1/2 chauffés, eau chaude, poêle/frigo, 550 \$, 5 b/ains imm. 738-5791, soir: 731-5540

C.D.N. 3 1/2, meublé, confortable, tranquille, ensoléillé, près métro, centre-ville. 550\$/mois chauffé. 735-4192.

DE MAISONNEUVE E. Près Radio-Canada, luxueux 3 1/2, poêle, frigo, liv. Isch. intégrés. 598-5003.

MÉTRO FABRE Grand 7 pièces, chauffé, 4 c.c. fermées, s/soi, cour arrière, 900\$. 1^{er} juillet. 661-9692, 722-3504

OUTREMONT, 55 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseur, chauffé. 849-7861

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym., "sun deck". 277-5973.

PLATEAU Beau grand logement neuf, à deux pas du Parc Lafontaine. Chauffage, tout confort, 995\$, fin mars. 521-1298

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

PRES LAC ST-LOUIS/LACHINE
Site merveilleux, grand 8 1/2, haut duplex, sur 2 étages, s/jeu, bar, 750\$. non-chauffé. 637-2866.

VILLE ST-LAURENT, Thompson
3 1/2 - 4 1/2, équipés, chauffés, près services. 333-1402.

VILLERAY, 6 1/2, L propre, éclairé, entrée lav./séch. Près tous services. 5 min. métro, secteur tranquille. Réf. demandées: 385-9238.

WESTMOUNT, 5 1/2, près Sherbrooke ouest, entre 2 parcs, 675\$, poêle/Frigidaire inclus, non-chauffé. 931-0408.

164 CONDOMINIUMS À LOUER

3460 DU PARC, 4 1/2, 1^{er}, ent. rénové, poêle, frigo, pl. stat., 650\$. Libre 1^{er} mars. 849-2946.

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

N-D. DU PORTAGE, Coeur village, magnifique vue lieue, unifamiliale, 3 c.c., 2 s/bains, Juillet + Août. Tél.: (418) 862-0640 (7h à 9h - 18 21h).

176 CHALET À LOUER

ST-DONAT 3 c.c., foyer, toutes commodités, sem./mois/saison. 354-5334.

Les Aménagements F.B. Inc.

401 POSTES CADRES, PROFESSIONNELS

TRADUCTEURS(TRICES) de l'anglais au français. Excellent français, diplôme universitaires. Expérience Word-Perfect. Qualités: assidu et rapide. 40,000\$ à 50,000\$ selon la production. Travail devant être effectué à Toronto. (416)975-9448.

DÉCÈS

VENDEZ VOTRE AUTO

Pour seulement **25\$**, annoncez votre auto sur 3 lignes durant 6 jours consécutifs.

8,50\$ la ligne supplémentaire

- Il est possible d'annuler la parution des annonces, mais la facturation demeure inchangée.
- De plus, aucune modification ne peut être apportée au texte après la première parution.

ANNONCES CLASSÉES 985-3344

LE DEVOIR

AVIS DE DÉCÈS

Par télécopieur Avant 16h00
985-3340
Après 16h00 et la fin de semaine 985-3360

BLANCHE GAULIN PARÉ

À Montréal, le 12 mars 1994, à l'âge de 88 ans, est décédée Blanche Gaulin-Paré, (épouse de feu Me René Paré, ancien président des Artisans Coop vie). Elle laisse dans le deuil ses enfants: Gilbert (Chantal Lévesque), Hélène, Simon (Hélène Boissonnault), Françoise (Lucien Kaitenbach, Bernard (Louise Lebrun), Marie, Céline (Daniel Crevier), sa belle-fille, Jeanne Ghanimé (feu Michel), seize petits enfants et trois arrière-petits-enfants.

Elle laisse également dans le deuil ses beaux-frères et belles-sœurs, son Excellence Mgr Marius Paré, Lucienne, Raymond (Alice Turcotte), Marie-Anne Baril et Carmen Thériault, ainsi que de nombreux neveux et nièces.

Elle faisait partie du laïc franciscain depuis de nombreuses années.

Elle sera exposée au Salon Alfred Dallaire, 1111 rue Laurier ouest, à Outremont, le dimanche 13 mars de 19:00 à 22:00 et lundi de 14:00 à 17:00 et de 19:00 à 22:00.

Les funérailles auront lieu le mardi 15 mars, à 14:00, en l'église St-Viateur d'Outremont.

Consensus au sein de la communauté scientifique

Finis les ulcères grâce aux antibiotiques

Ottawa (PC) — L'approche pour soigner les ulcères d'estomac vient de changer radicalement et les experts disent que de nombreux patients devraient maintenant être en mesure de se débarrasser de cette douloureuse affection une fois pour toutes.

La nouvelle thérapie s'appuie sur un récent consensus au sein de la communauté scientifique selon lequel les ulcères sont causés par une bactérie que les antibiotiques peuvent soigner efficacement.

C'est un changement énorme par rapport au traitement conventionnel basé sur des médicaments visant à éliminer les sucs gastriques.

«C'est une révolution, selon Sander Veldhuyzen van Zanten de la faculté de gastro-entérologie de l'université Dalhousie. Les ulcères sont une infection plutôt qu'un problème de suc».

Entre 60 et 70 % des patients qui suivent le traitement conventionnel suppriment les sucs gastriques auront de nouveaux ulcères un an après la fin du traitement, a déclaré Mme van Zanten entre autres. Les risques de rechutes sont rares avec le nouveau traitement, même si le patient fume, ce qui était traditionnellement un facteur majeur de risque. «Nous ne le recommandons pas, mais le fait de fumer ne fera pas revenir l'ulcère». Deux médecins australiens, Barry Marshall et Robin Warren, sont parvenus à convaincre la communauté médicale qu'une bactérie, appe-

lée «H. pyloro», cause les ulcères, et que le meilleur traitement consiste à éliminer cette bactérie. «C'est fantastique», s'exclame Richard Hunt, un gastro-entérologue canadien réputé de l'université McMaster. Si vous avez un ulcère duodénal et que la bactérie est éliminée, le risque d'en avoir un autre est d'environ trois % par année. Si la bactérie n'est pas éliminée le risque est de 77 %. Récemment, l'Institut national de la santé aux États-Unis a convoqué un groupe d'experts qui ont endorsed la théorie de la bactérie et demandé que des médicaments antimicrobiens fassent partie du traitement standard.

Bien que ce traitement soit plus coûteux à court terme, ce sont des millions de dollars que le système de santé épargnerait à long terme, estime M. Hunt. «L'impact potentiel sur l'économie est énorme. Les maladies reliées aux sucs coitent des milliards de dollars en médicaments», a-t-il ajouté.

Philip Sherman, de l'Hôpital pour enfants malades de Toronto estime que la plupart des spécialistes de l'estomac et des maladies digestives ont adopté le nouveau traitement, mais il ne sait pas si les médecins de famille ont fait de même.

Il remarque que le traitement antimicrobien implique la combinaison de deux ou trois médicaments et est difficile à utiliser. Selon M. Sherman, il y a encore de la place pour la thérapie conventionnelle.

LE DEVOIR

LE MONDE

PERSPECTIVES

Un sérieux avertissement

La crise du Bophuthatswana est un coup de semonce contre les opposants aux élections en Afrique du Sud

CATHERINE ABBATI
AGENCE FRANCE-PRESSE

Les récalcitrants aux premières élections démocratiques sud-africaines ont essuyé un sérieux avertissement avec la crise du Bophuthatswana qui s'est soldée ce week-end par la destitution de son président Lucas Mangope et la fin de la fiction de l'indépendance de ce territoire noir.

Le «renversement» de M. Mangope «par le gouvernement sud-africain et l'ANC» (Congrès National Africain) — selon l'expression du leader d'extrême-droite, le général Constand Viljoen — est survenu sous la pression populaire et après que l'Afrique du Sud eut frôlé la guerre civile.

Hier, avec l'intervention de l'armée sud-africaine qui, il y a cinq ans, avait sauvé M. Mangope d'une tentative de coup d'Etat, le calme semblait rétabli dans cette région désormais soumise à l'administration directe de Pretoria.

La République du Bophuthatswana n'existe plus, pas plus que son président, ses ministres et son parlement, a déclaré l'ambassadeur sud-africain à Mmabatho, Tjaard van der Walt, chargé de l'administration intérimaire du territoire jusqu'aux élections des 26-28 avril.

Tutelle

Outre M. Mangope, l'extrême-droite blanche est sortie perdante de la crise. Au nom de la solidarité avec son allié noir, elle a tenté vendredi d'imposer sa loi au Bophuthatswana, occupant les bâtiments administratifs du territoire, patrouillant armée dans les rues de ses deux villes, Mafikeng et Mmabatho.

Elle a finalement dû quitter les lieux sous escorte de l'armée sud-africaine. Dans deux escarmouches distinctes, alors qu'elle partait, elle a perdu quatre de ses hommes, dont deux blessés «exécutés» par la police du Bophuthatswana devant les caméras du monde entier.

Ces quelque 2000 «ultras» étaient entrés sur le territoire «sans son consentement», a affirmé à l'AFP le chef des armées du Bophuthatswana, le général Jack Turner.

Dans l'affaire, l'Alliance de la Liberté, le front du refus à la Constitution applicable après les élections, s'est quasiment auto-détruit: après la défection en janvier du bantoustan du Ciskei, elle a dû enregistrer la disparition de fait de M. Mangope dont l'avenir politique semble terminé.

Autre membre de l'Alliance, l'extrême-droite blanche s'est divisée, avec le général Viljoen qui a décidé d'aller aux urnes, contre l'avis de ses partenaires. Le jour même où ses troupes investissaient Mmabatho, il a annoncé sa démission de l'AVF (Front du Peuple Afrikane) dont il était un des dirigeants.

Buthelezi isolé

Quant à l'Inkatha, il a laissé passer les délais d'enregistrement de ses listes dans la course aux élections. Cette fois sans pouvoir, semble-t-il, obtenir un nouveau report des échéances.

Produit de l'apartheid, comme le Bophuthatswana, le bantoustan du KwaZulu que dirige le leader de l'Inkatha Mangosuthu Buthelezi pourrait à son tour être soumis à la pression de la rue, au cas où, au nom de son boycottage, il ne laisserait pas la campagne électorale se dérouler librement.

La chute de M. Mangope est due à ceux qui semblaient les plus fidèles soutiens du régime, ses fonctionnaires dont la grève, lancée il y a quatre semaines, a fini par paralyser le territoire et à s'étendre au secteur privé. Le lâchage, jeudi, d'une partie de la police qui a fait cause commune avec les émeutiers lui a donné le coup de grâce.

Hier, l'éviction de M. Mangope n'a suscité aucune manifestation d'enthousiasme ni de regrets, bon nombre des habitants de Mafikeng et de Mmabatho considérant que son sort était déjà réglé depuis les émeutes de jeudi.

«Nous avons maintenant oublié Mangope. Il appartient au passé», a déclaré Nelson Mandela, le président de l'ANC. Selon les décisions du gouvernement de Pretoria, qui a agi en liaison avec le TEC (Conseil Exécutif de Transition), l'organisme multipartite chargé de contrôler le gouvernement, le Bophuthatswana participera pleinement et librement aux élections de la fin avril.

EN BREF

BERLUSCONI A PEUR

Assago (AFP) — Le leader de Forza Italia (En avant Italie) Silvio Berlusconi a déclaré hier que sa sécurité était menacée pendant la campagne électorale et qu'il s'était vu proposer «une protection totale» par le ministère de l'Intérieur. Parlant aux journalistes à Assago près de Milan en marge d'un meeting électoral, le magnat de la télévision privée a expliqué qu'il avait ainsi décidé de ne pas assister hier au match Milan-Sampdoria du championnat qui se jouait au stade milanais de San Siro. La police avait auparavant minimisé les rumeurs à ce sujet, estimant qu'il n'y avait pas de dangers particuliers pour le leader conservateur.

BARÉTY ÉLU DÉPUTÉ DE NICE

Nice (Reuters) — Le maire RPR de Nice Jean-Paul Baréty a été élu député hier à l'issue du second tour de l'élection législative partielle dans la deuxième circonscription de la ville qui l'opposait au Front national. Jean-Paul Baréty est arrivé largement en tête, avec 56,48% des voix face à son rival du Front national Jacques Peyrat (43,52%).

DÉMISSION POUR ADULTÈRE

Londres (Reuters) — Le chef d'état-major inter-armées de Grande-Bretagne, le maréchal de l'air Sir Peter Harding, a démissionné hier à la suite d'une liaison avec la jeune femme d'un ancien secrétaire d'Etat à la Défense. C'est le journal dominical à sensation News of the World qui a révélé le premier l'affaire, affirmant que l'officier, un père de famille âgé de 61 ans, a eu des relations coupables avec Lady Bienvenida Buck, 32 ans, ex-épouse de Sir Anthony Buck. Le ministère de la Défense a pour sa part annoncé que l'officier général avait offert sa démission et que celle-ci avait été acceptée par le ministre de la Défense, Malcolm Rifkind.

Israël frappe les extrémistes juifs

Les soldats pourront tirer sur les colons à la gachette facile

Jérusalem (AFP) — Le gouvernement israélien a mis hier hors-la-loi deux groupuscules racistes anti-arabes, le Kach et Kahana Haï, en les incluant dans la liste des «organisations terroristes», a annoncé le conseiller juridique du gouvernement.

De plus, les soldats israéliens peuvent ouvrir le feu sur des juifs qui tirent, sans que leur vie soit en danger, sur des Palestiniens dans les territoires occupés, a-t-on annoncé hier de sources militaires.

Il ne s'agit pas «de nouvelles directives», mais d'une «mise à jour d'une ancienne consigne qui n'avait pas été bien comprise par les soldats», a-t-on ajouté de mêmes sources.

«Si des Israéliens ouvrent le feu sur des Palestiniens sans que leur vie soit en danger, les soldats ont ordre de prendre toutes les mesures nécessaires pour les en empêcher y compris en faisant usage de leurs armes», a-t-on poursuivi.

Le commandant de la région militaire centre, en charge du maintien de l'ordre en Cisjordanie, le général Dany Yatom, a ordonné vendredi à ses subordonnés d'insister auprès des soldats sur les nouvelles consignes de tirs «afin d'éviter tout malentendu».

«A compter d'aujourd'hui, le Kach et Kahana Haï sont déclassés organisations terroristes au même titre que l'OLP (bien l'OLP), le Hamas ou le Hezbollah», a affirmé à la presse M. Mikhaël Ben Yaïr, à l'issue du conseil des

ministres hebdomadaire, deux semaines après la tuerie d'Hébron (Cisjordanie).

«Cette mesure s'applique également à tous les groupes qui agiraient en vue d'atteindre le même type d'objectifs et en utilisant les mêmes moyens que ces deux organisations, même s'ils agissent sous des appellations différentes», a précisé M. Ben Yaïr, qui joue le rôle de procureur général.

«Sont également considérées comme terroristes les organisations-relais», a-t-il ajouté en faisant allusion au «Comité pour la protection des routes», milice armée dont les membres patrouillaient en Cisjordanie et au «Comité des victimes du terrorisme arabe». Ces deux organisations-relais relèvent du Kach.

Ces mesures interviennent après le massacre, le 25 février à Hébron, de 30 Palestiniens par un colon juif extrémiste Baruch Goldstein, qui a appartenu au Kach.

Baruch Marzel, chef du Kach, contre qui le gouvernement a lancé un ordre de détention administrative, est toujours en fuite. Il a affirmé à la radio que son organisation «continuerait ses activités dans la clandestinité».

Les membres et dirigeants «d'organisations terroristes» sont passibles de peine de prison ferme ainsi que «toute personne qui soutient verbalement, financièrement ou qui exprime sa solidarité avec ces organisations», a précisé M. Ben Yaïr.

Selon lui, «la police a le droit de fermer les bureaux de

ces organisations et des instructions vont être données lundi au mardi pour que les mesures répressives prévues soient appliquées».

«L'objectif final de ces deux mouvements est d'établir un Etat qui serait soumis à la loi religieuse juive en Eretz Israël (Israël et les territoires occupés) en portant atteinte et en expulsant la population arabe», selon lui.

M. Ben Yaïr a rappelé que le Kach a été fondé en 1971 par le rabbin Meïr Kahana, assassiné en novembre 1990 à New York. Quelques mois après sa mort, le Kach s'est scindé en deux: une partie qui a gardé le nom Kach et Kahana Haï dirigé par Binyamin Kahana. «Mais ces deux fractions ont la même idéologie et vise les mêmes objectifs», a souligné le conseiller juridique.

Selon lui, le Kach est dirigé «actuellement par Baruch Marzel, Noam Federman et Tiran Pollak et que les chefs du Kahana Haï sont Binyamin Kahana, David Axelrod et Yekoutiel Ben Yaakov».

Noam Federman, porte-parole du Kach ainsi Tiran Pollak avaient été arrêtés la semaine dernière. Binyamin Kahana, a été condamné la semaine dernière à neuf de prison ferme à la suite d'agression contre des Arabes israéliens en 1991.

David Axelrod avait été arrêté la semaine dernière après avoir refusé de remettre à la police son arme automatique que lui avait fournie par l'armée. Il a ensuite été libéré après que l'arme eut été retrouvée à son domicile.

Croates et Musulmans s'entendent sur une fédération en Bosnie

Vienne (AFP) — Croates et musulmans bosniaques sont parvenus hier à Vienne à un accord sur un projet de constitution pour la fédération croato-musulmane en Bosnie-Herzégovine à l'issue de dix jours de négociations à l'ambassade des Etats-Unis à Vienne, a indiqué M. Charles Redman, émissaire spécial du président américain Bill Clinton.

Cet accord sur la future constitution de la fédération croato-musulmane en Bosnie sera signé dans quelques jours à un haut niveau à Washington, a-t-il précisé. En principe, il est prévu que le président bosniaque Alija Izetbegovic et le président croate Franjo Tudjman se rendent à Washington pour la signature.

«Le projet de constitution, qui comprend une cinquantaine de pages, sera ensuite soumis à une Assemblée constituante de la Fédération pour approbation», a précisé M. Redman.

«Des conversations avec les Serbes de Bosnie pour tenter d'aboutir à un règlement global en Bosnie», a-t-il ajouté, «constitueront la prochaine étape dans le processus de négociations en Bosnie. C'est uniquement à ce moment-là qu'on pourra dire quelle forme cette fédération pourra prendre, et si elle peut être élargie pour inclure les Serbes de Bosnie ou si elle est peut-être une part de la Bosnie dans une autre configuration».

«Beaucoup de travail a été également accompli concernant la fédération entre la fédération croato-musulmane et la Croatie. Toutefois, elle ne pourra prendre sa forme définitive que lorsque nous verrons le résultat d'un règlement global en Bosnie», a précisé M. Redman.

Le premier ministre bosniaque, Haris Silajdzic, a exprimé l'espoir que cet accord sur la future constitution de la fédération croato-musulmane en Bosnie «constitue une étape importante en vue d'un règlement global en Bosnie».

Le ministre croate des Affaires étrangères, Mate Granic, a estimé «qu'au bout de dix jours de difficiles travaux, nous avons fini un important travail. Nous continuons à travailler et à négocier. Nous voulons trouver une paix et une solution définitive pour la Bosnie et toute la région».



Isabelle Paradis, de Victoriaville, a rempli hier un réservoir d'essence à la base canadienne de Visoko, en Bosnie. Paradis est membre du contingent de Casques bleus dans cette ville.

Selon un rapport américain

Waldheim aurait ordonné des exécutions et des déportations

Washington (AFP) — Kurt Waldheim, ancien secrétaire général de l'ONU et ex-président autrichien, a fait appliquer pendant la Deuxième Guerre mondiale des instructions nazies ordonnant notamment des déportations et des exécutions de civils, selon un rapport du département américain de la Justice.

Ce document de 204 pages rédigé en 1987 et qui vient d'être rendu public décrit en détail l'implication de Kurt Waldheim dans des crimes de guerre alors qu'il était un jeune officier dans l'armée allemande.

Selon le rapport, M. Waldheim a contribué ou a participé à «la déportation en masse de civils vers des camps de concentration et des camps d'extermination», notamment à «la déportation de Juifs des îles grecques et de Banja Luka, en Yougoslavie, vers des camps de concentration et des camps d'extermination». Il a aussi contribué à des activités comme «la propagande antisémite, les mauvais traitements et l'exécution de prisonniers alliés et les exécutions de représailles d'otages et d'autres civils».

Rien dans le rapport ne permet d'affirmer que M. Waldheim, aujourd'hui âgé de 75 ans, a personnellement tué, torturé ou déporté, mais le document indique en revanche qu'il a fourni des informations qui ont permis à d'autres de le faire et qu'il a probablement ordonné des exécutions de prisonniers.

Kurt Waldheim, qui a été élu président d'Autriche après avoir quitté son poste de secrétaire général des Nations unies, a toujours nié avoir participé à des crimes de guerre ou avoir eu connaissance de tels crimes pendant qu'il servait dans l'armée allemande en Yougoslavie et en Grèce occupées.

Mais le rapport signale qu'il a été promu et décoré pour son activité «dans des régions où des actions notoirement brutales ont été menées par les forces nazies dans lesquelles il servait».

Le document du département de la justice démontre que l'unité de Kurt Waldheim a été responsable de la mort de quelque 1200 Juifs grecs, entassés sur des barges qui ont été coulées en Méditerranée par les Allemands.

En 1943, il a signé un exemplaire d'un rapport qui proposait de déporter la totalité de la population mâle de Grèce, et il a participé à l'expédition de 103 000 soldats italiens vers des camps de travail en Allemagne après que l'Italie eut capitulé.

L'unité de renseignement militaire dans laquelle servait Kurt Waldheim a également participé, après la capitulation de l'Italie, à l'arrestation de Juifs vivant dans des territoires qui étaient auparavant occupés par l'armée italienne.

En 1944, cette unité a contribué à l'identification et au regroupement de 1795 Juifs de l'île de Corfu qui ont ensuite été envoyés dans des camps de concentration, selon des documents militaires allemands cités par le rapport du département de la justice.

Auparavant, en Bosnie, Kurt Waldheim avait été l'un des principaux officiers d'une unité responsable de «la déportation de Serbes, de Juifs et de communistes présumés vers d'horribles camps de concentration et des centres de travaux forcés», indique le rapport. Pour son activité en Bosnie, il a reçu l'une des plus hautes décorations militaires du régime pro-nazi qui était alors installé en Croatie.

AUTRICHE

L'extrême droite progresse

Vienne (Reuters) — Le chef de l'extrême-droite autrichienne Joerg Haider a marqué des points aux élections organisées hier dans trois provinces, selon les premières estimations de vote.

En Carinthie, il paraissait avoir remporté au moins les tiers des voix, ce qui renforcera ses chances de redevenir le gouverneur de cette province méridionale, d'après les projections de la télévision publique.

Joerg Haider avait été contraint de quitter ce poste il y

a trois ans après avoir fait publiquement l'éloge de la politique sociale d'Adolf Hitler à l'époque du Troisième Reich.

D'après l'agence de presse autrichienne APA, son Parti de la liberté a accru son audience électorale au Tyrol, à Salzbourg et en Carinthie de plus de 2,5% en moyenne par rapport aux dernières élections de 1989.

Cette tendance est basée sur des résultats partiels.

ALLEMAGNE

Kohl subit une cuisante défaite

Le SPD gagne en Basse-Saxe

Hanovre (AFP) — Le Parti social-démocrate (SPD) a infligé hier une cuisante défaite à la coalition de centre-droit du chancelier Helmut Kohl, lors des élections régionales de Basse-Saxe, et posé un premier jalon dans sa tentative de revenir au pouvoir à Bonn, après douze ans d'opposition.

L'Union chrétienne-démocrate (CDU), présidée par M. Kohl, a perdu plus de 5 points par rapport au dernier scrutin de 1990 en obtenant entre 36,9% et 37,1% des voix contre 42% en 1990, selon les estimations concordantes des chaînes de télévision à 20H00 (19H00 GMT).

La CDU réalise, lors du premier test d'une super année électorale, son plus mauvais résultat dans une élection régionale dans ce Land depuis 1959.

L'échec est d'autant plus douloureux que le partenaire de la CDU à Bonn, le petit Parti libéral (FDP) du ministre des Affaires étrangères Klaus Kinkel, est lui aussi victime de la désaffection des électeurs. Avec seulement 4,6% des voix, contre 6% en 1990, il ne réussit pas à franchir la barre des 5% nécessaires pour demeurer au parlement régional de Hanovre.

Le SPD, principale force d'opposition à Bonn depuis 1982, maintient ses positions avec 44,1% à 44,8% des voix contre 44,2% il y a quatre ans. Mais, en raison de l'échec des libéraux, les estimations lui accordaient la majorité absolue en sièges, lui permettant de gouverner seul la Basse-Saxe.

Le chef du gouvernement régional sortant Gerhard Schroeder (SPD), 49 ans, a ainsi des chances d'atteindre l'objectif qu'il s'était fixé: se passer «pour plus d'efficacité» du parti écologiste Alliance 90/Les Verts qui lui servait d'appoint depuis 1990.

A Bonn, le secrétaire général du SPD Guenter Verheugen a qualifié le résultat d'«extraordinaire». «C'est un excellent départ pour l'année électorale», a-t-il affirmé.

Quelque 5,9 millions d'Allemands étaient appelés hier aux urnes, soit un électeur sur dix, dans un test à valeur nationale. L'élection régionale de Basse-Saxe était la première d'un marathon électoral de sept mois et 19 scrutins, qui s'achèvera avec les élections législatives du 16 octobre.

Rudolf Scharping, président du SPD depuis juin 1993, est actuellement donné favori par les sondages pour détrôner M. Kohl, lors des élections législatives du 16 octobre. Durant la campagne électorale de Basse-Saxe, où il était venu apporter un soutien appuyé à Gerhard Schroeder, il avait souligné l'importance du scrutin pour la suite des 18 autres élections prévues cette année.

Dans les rangs de la coalition de M. Kohl, l'heure était hier soir à la déception. «Il s'agit d'une défaite», a reconnu Christian Wulff, 34 ans, la tête de liste de la CDU, quasiment inconnu en Allemagne mais choisi par le parti pour tenter d'incarner le renouveau.

Le secrétaire général du FDP Werner Hoyer a regretté de son côté «une défaite nette» qui est «un premier avertissement» pour cette année électorale.

En revanche, les Verts/Alliance améliorent leur score, avec de 7,1% à 7,6% des voix, contre 5,5% en 1990. Pour les Verts, il s'agit d'une tendance de fond qui s'observe depuis trois ans, après le désaveu qu'ils avaient subi en 1990 pour leur attitude hostile à la réunification. Ils ont également fait la preuve qu'une participation à un gouvernement pouvait être récompensée par les électeurs.

Le parti d'extrême-droite des Républicains, de l'ancien Waffen-SS Franz Scheonhuber, avec 3,8% n'entrera pas au parlement. Il améliorera cependant son score de 1990 (1,5%).

Les libéraux gagnent en Colombie

Bogota (AFP) — Les libéraux (au pouvoir) ont obtenu hier la majorité au Sénat et devraient la conserver également à la Chambre des députés aux élections législatives en Colombie, selon des estimations faites à la sortie des bureaux de vote.

Les élections ont été marquées par divers actes de violence et une forte abstention.

Selon une enquête réalisée par la radio colombienne Caracol à la sortie des bureaux de vote, les libéraux qui détenaient 56 sièges au Sénat sur 102 en ont obtenu 62. Selon les mêmes estimations, les libéraux qui occupaient 87 sièges à la Chambre des députés sur 163 devraient la aussi conserver leur majorité.

Selon l'enquête de la radio Caracol, au Sénat les conservateurs arrivent en deuxième position avec 22 sièges, tandis que le Parti de la Nouvelle force démocratique, également de tendance conservatrice en obtient 6 et l'ancien mouvement de guérilla M-19, 2.

Les législatives ont d'autre part été l'occasion pour les libéraux de procéder à des élections «primaires» pour désigner leur candidat unique aux présidentielles du 8 mai prochain. Selon diverses estimations, elles ont été largement gagnées par M. Ernesto Samper, 43 ans, avec entre 46 et 56% des voix.

É D I T O R I A L

Le parti de la gestion

Lise Bissonnette

Le Parti libéral du Québec prévoyait tenir en mars un congrès au leadership, il lui a substitué un congrès d'orientation, et a finalement tenu un congrès pré-électoral. Obnubilé par l'échéance proche, le parti a donné sans rouspéter à son chef, M. Daniel Johnson, le programme tranquille qu'il désirait.

Raute de quorum, samedi, il a même fallu suspendre l'étude des résolutions sur l'emploi, dont le PLQ prétend pourtant faire sa pièce de résistance. Les délégués préféraient babiller autour de la date du scrutin, comparer la mode électorale de printemps et d'automne. En pure perte d'ailleurs puisque M. Johnson ne prendra pas de décision avant le dépôt du prochain budget, et une jauge de la réaction de l'opinion.

Les résolutions que les congressistes ont adoptées aussi distraitemment ne peuvent être prises au pied de la lettre. On sait au surplus que les autorités du PLQ n'ont pas l'habitude de s'en embarrasser: M. Bourassa a mis en 1992 à la poubelle un immense programme constitutionnel dûment ratifié par la base sans qu'il lui en coûte une once de reproches. Dès que les militants ont ouvert la porte au "ticket

orienteur", hier matin, la ministre de la Santé, madame Robillard, faisait de même savoir qu'elle le refusait. Qu'ils causent toujours, le dernier mot est ailleurs.

L'ensemble parle plus que les parties. Et reflète fort bien la conception que se fait M. Johnson de l'État québécois, en toutes choses accompagnateur plutôt que moteur.

Ayant expédié la question constitutionnelle aux limbes, le PLQ n'est porté par aucun projet central, sauf l'emploi. La promesse Johnson veut rééditer l'effet de la promesse Bourassa de 1970, qui faisait miroiter 100 000 emplois. La terre promise est maintenant une réduction de 5% du taux de chômage d'ici quatre ou cinq ans, selon la longueur du prochain mandat. Déjà irréaliste à moins d'une extraordinaire reprise économique, l'objectif est encore moins crédible quand M. Johnson et son parti en exposent les moyens. Ils évoquent une relance de l'investissement privé, une politique fiscale plus favorable à la consommation, une promotion accrue des exportations, la décentralisation du développement régional. Tout cela crée au mieux un climat, pas des emplois. Il n'y a pas, dans l'air ou dans le programme libéral, l'ombre d'une stratégie industrielle assez forte pour tirer le taux de chômage aussi radicalement vers le bas. Le pari est clair. M. Johnson espère qu'une gestion prudente, menée par un État plus souple et servie par une conjoncture internationale peut-être plus favorable, va amener des jours meilleurs. Les stratégies plus ambitieuses ne sont pas de sa manière.

Il faudra bien de l'allant, dans ces conditions, pour vaincre le scepticisme de l'opinion. Aussi peu spontanées et bien orchestrées qu'elles soient, les manifestations de la fin de semaine témoignent d'une recrudescence d'impatience au sein d'une kyrielle d'organisations syndicales et sociales. La dureté de l'interminable récession ramène aux portes des gouvernements des demandes de protection accrue des plus pauvres, de politiques sociales préservées de la

lutte contre le déficit, de politiques fiscales plus équitables. Peu crédibles, les promesses d'emploi ne suffiront pas, il faudra y accoler un engagement à plus de justice.

Le programme libéral, à cet égard, est de guimauve, encore une fois axé pour l'essentiel sur des changements administratifs. Tandis que le gouvernement fédéral s'appête à revoir entièrement tout le système de sécurité sociale, il n'est question ici que d'amendements mineurs, inspirés des théories de gestion à la mode: susciter l'émulation entre les établissements de santé, confier certains services au secteur privé, décentraliser les services, lier l'aide sociale à la formation en vue d'un emploi, créer des incitatifs fiscaux au travail pour les personnes à faible revenu. Le chapitre sur l'éducation est de la même eau. Tout en faisant mine de s'intéresser au décrochage scolaire, qui laisse sans éducation valable et sans perspective d'emploi environ le tiers de la jeunesse québécoise, le programme du PLQ se limite pour l'instant à une série de trucs — examens de synthèse, comparaisons de performance — ou de clichés abyssaux — "mettre d'abord l'accent sur le développement des capacités et des talents de l'enfant pour le préparer à faire face aux défis de la vie réelle et afin de diminuer le taux de décrochage". Le taux de décrochage, on le sait, est directement proportionnel au taux de pauvreté. Les défis de l'éducation sont des défis de politique sociale, au Québec, mais le programme ne s'approche jamais de

telles montagnes.

Ainsi outillé, M. Johnson devra travailler fort pour faire oublier que son parti n'a plus de programme constitutionnel, et qu'il l'a remplacé par un couplet poétique sur "l'identité québécoise" et un souhait de conclure des "ententes administratives" avec le gouvernement fédéral le moins disponible à la discussion en la matière. Le document d'orientation politique proposé au congrès évoquait le report "à un mandat électoral ultérieur" d'une nouvelle ronde de pourparlers constitutionnels. M. Johnson ne fait guère écho à un tel moratoire avec "bon gouvernement" durant l'intermède, tactique qui aurait évoqué à rebours celle du Parti Québécois en 1976. Il laisse curieusement les souverainistes occuper tout le terrain, avec leur proposition, et c'est peut-être pourquoi se développe à nouveau un timide mouvement de grogne chez les jeunes libéraux.

Le fil conducteur de l'ensemble du programme libéral, qui se veut d'abord un programme électoral, est ainsi celui de réformes administratives: décentralisation, contrôle, évaluation, souplesse, partenariat mieux géré avec le secteur privé, les organisations communautaires, les commissions scolaires, le gouvernement fédéral. M. Johnson et son entourage semblent croire que les Québécois ont moins soif de réformes importantes et de projets mobilisateurs que de corrections modérées au statu quo. En période de prospérité, la stratégie pourrait être prometteuse. En l'état actuel du Québec, inquiet et éprouvé, il lui faudra un formidable vendeur pour être heureuse.

L E T T R E S

Une p'tite vacherie de Revenu Québec

Les aînés (encore eux) vont écoper une fois de plus et ils auront une petite surprise salée en confectionnant leur rapport d'impôt provincial pour 1993. Le gouvernement, en effet, va encore réussir à racler le fond des poches des personnes qui ont le malheur d'avoir 65 ans et plus. C'est une nouveauté pour 1993!

Prenons le cas d'une personne n'ayant que sa pension de vieillesse (4 586,16\$) plus un petit 713,84\$ de revenu. Si on calcule les exemptions personnelles auxquelles elle a droit, cela se chiffre par 1621,40\$.

Or, son impôt est de 848,00\$. Elle devrait donc avoir une «banque» de déductions de 773,48\$. Mais le fisc n'accepte pas de «banque» et exige plutôt que 848,00\$ moins 1 621,48\$ égale 0 (zéro).

Là où est l'astuce c'est que, après le zéro, on ajoute une «Contribution au Fonds des services de santé», en l'occurrence 3,00\$. Ce qui fait que la pauvre personne âgée doit payer 3,00\$ malgré toutes les exemptions légitimes auxquelles elle a droit.

S'il y a de 500 000 à un million de personnes dans ce cas, cela fait une collecte de 1,5 à 3 millions\$, mine de rien, sur le dos des contribuables aînés, auxquels on devrait plutôt témoigner respect et reconnaissance.

Guy Marcoux
Beauport, 19 février 1994

Se tenir debout

Le départ d'une «caravane de la paix» pour dénoncer l'embargo des États-Unis contre Cuba, m'a réjoui. Depuis longtemps je me demandais comment des gens ordinaires, comme moi, pouvaient montrer leur désapprobation face à des choix politiques inadmissibles. Voilà une superbe réponse!

De fait, je ne comprends pas l'acharnement des États-Unis envers ce petit pays.

Cuba est-il plus répressif que les autres pays d'Amérique Latine? Est-ce donc par pur respect des droits de l'homme que les États-Unis se permettent de l'étrangler?

Pour qui s'intéresse à la politique internationale il est évident que le Mexique, le Brésil et le Chili, pour ne citer qu'eux, sont des régimes largement plus répressifs, corrompus et injustes que ne l'a jamais été Cuba.

Ce qui est horrible c'est la lâcheté de la communauté internationale incapable de s'affirmer contre un seul des diktats des États-Unis d'Amérique. Ces derniers imposent leur point de vue au monde entier et personne n'ose s'opposer.

La guerre du Golfe en a été la preuve la plus flagrante et la plus désolante. Les socialistes du monde entier dont les socialistes français auxquels j'accorde quelque crédit, m'ont alors totalement dégoûtés.

Ils auraient pu protester aussi en faveur de Cuba, ils ne l'ont jamais fait.

Lorsque Castro aura quitté le pouvoir, j'espère que les Cubains resteront unis pour nous prouver qu'il est encore possible de se tenir debout devant le rouleau compresseur américain et devant les choix politiques, économiques et sociaux qui découlent d'une vision du monde purement mercantile.

Il ne faut pas oublier dans quelle situation lamentable se trouvait ce peuple avant sa révolution.

J'espère faire partie d'une prochaine caravane de la paix.

Véronique Capel
Lachine, 20 février 1994

Croire en Dieu

Fulvio Caccia, citant le périple philosophique et humaniste de Patrick Lévy (Dieu croit-il en Dieu?) — LE DEVOIR 18 février 1994 —, estime que l'on puisse être incroyant tout en soutenant l'aphorisme selon lequel, depuis le désenchantement du monde, la seule vérité possible consiste à

la possibilité même de son existence. Quel paradoxe! Cette extension radicale de l'incertitude n'est pas surprenante quand on pratique, comme cet auteur, «l'esthétique du dépaysement».

Mais au fait, cette affirmation, «il n'y a pas de vérité», est-elle vraie ou fautive? Cela pose la question de connaître les conditions nécessaires pour dire le vrai. Il ne suffit pas d'affirmer que cet auteur soit un «athée curieux» pour déduire qu'il est, par là, sans foi. Il ne suffit pas d'avoir détrôné Dieu de la république, chassé Dieu des écoles, pour conclure que l'installation des droits de l'homme au faite des vertus civiques n'obéit pas pour autant à la logique de la croyance. De religieuse, la croyance est devenue philosophique, moins en porte-à-faux avec les avancés de la raison scientifique qui est, comme on s'en doute, le vecteur de la modernité, et le véritable danger pour la religion, bien davantage que ne le sont les communistes, les laïcs ou les athées. Nous assistons moins à un retour à l'origine qu'à une recomposition séculière de la croyance.

Voilà pourquoi celui qui soutient que la vérité n'existe pas est-il un croyant qui s'ignore. Car l'authenticité croyant, en effet, ne peut reconnaître épistémologiquement la vérité, qu'au prix énorme de voir dissoudre sa propre croyance. En théorie du moins, car en pratique le bilan mouvant du vrai et du faux s'établit subjectivement selon les objets de pensée et les individus, nous dirons que le croyant ne connaît pas ce qu'est la vérité. A défaut de la connaître, il nie son existence. Autrement, il devrait reconnaître la fausseté de sa croyance. D'où les accommodements que font, ou ne font pas comme dans le fondamentalisme, les croyances avec la modernité scientifique et la rationalisation des sphères de la vie sociale.

Denis Thibault
Gatineau, 18 février 1994



Pour séparatistes contemporains

Si vous ne comprenez pas pourquoi vous êtes demeuré «séparatiste» tout en n'endurant plus la vue d'un T-shirt fleurdelisé ou d'une commémoration des Patriotes à Saint-Eustache, tout en vous sentant plus solidaire d'un réfugié africain de langue anglaise que de la malheureuse Association des francophones de l'Ouest de l'île de Montréal, et tout en préférant *Scoop* ou *Murphy Brown* à *Cormoran* ou *Montréal P.Q.*, voici de quoi cesser de vous sentir seul, anémique, original et détraqué.

Précipitez-vous sur un ouvrage qui a voulu se distinguer du *fast-food* pamphlétaire de l'heure en s'intitulant, comme une brique qu'il n'est pas, *Identités collectives et civilisation*. Je soupçonne VLB éditeur d'avoir imposé à l'auteur, Martin Masse, dit «essayiste autodidacte et indépendant», un sous-titre plus vendable et moins prétentieux. *Pour une vision non-nationaliste d'un Québec indépendant*. Ce qui dit bien ce que le livre veut dire.

On sait peu de M. Masse (qui est joliment mais n'a aucun lien avec l'ancien ministre du même nom) sinon qu'il a rédigé ce livre lors d'un séjour en Belgique, où il s'est peut-être senti obligé d'alourdir son intéressante réflexion — et un style pourtant élégant — d'une sorte d'appareil théorique qui ressemble trop à ces «bidules» que dénonçait la semaine dernière le ministre de l'Éducation. Ainsi se lit, par exemple, sa théorie de «l'action collective»: $NIV = f(MOTIV + MOTIV + AF) + UTIL + INC + COE$, une équation qui, si j'ai bien compris mais j'en doute, illumine vos calculs les plus intimes ou les plus inconscients quand vous décidez de militer, plus que moins ou moins que plus, dans quelque activité qui touche le bien commun.

Surtout, ne décrochez pas. L'exil belge, comme M. Robert Bourassa en est l'illustre preuve, induit un curieux goût de schèmes chez ses victimes. Mais rien de grave. Derrière l'appareillage de M. Masse, on devine plus simplement l'influence d'essayistes français comme Finkielkraut ou Lipovetzky, qui ont réhabilité l'individualisme contemporain, sur lequel pleurent encore tant de nos

LISE
BISSENETTE

taligues de vieilles solidarités qui n'étaient que des convenances. Et on retrouve une conception européenne de l'identité, qui n'est plus un patrimoine hérité mais une construction perpétuelle, libre de s'abreuer à tous les courants culturels, et insouciantes des frontières.

Le tout est de savoir où on s'arrête. A la limite, dit l'essayiste, si le monde n'est fait que d'individus et la culture d'un vaste brassage universel, nous vivrions dans l'uniformité. Les grands pôles monopoliseront la réflexion et la création significatives, tandis que les autres récolteront des miettes et la production de masse. Il faut donc chercher les moyens d'un «équilibre» et d'une «profondeur» dont la répartition serait plus juste, et concevoir des espaces de taille optimale, où on peut le mieux arriver à cet idéal de «civilisation».

Le vouloir, soutient M. Masse, nous mènera à l'indépendance du Québec plus logiquement que le détour par les Plaines d'Abraham, et le rappel de notre oppression collective par Wolfe et Westmount.

En entrant dans la modernité, explique-t-il, le Québec a mieux que le Canada commencé à faire son deuil d'une conception «ethnique» et passiste de l'identité. C'est arrivé quand l'identité «canadienne-française» est devenue «québécoise». En pratique, la mutation exigeait de cesser de s'identifier uniquement par une ascendance: le terme «québécois» incluait tous ceux qui vivaient sur le territoire du Québec. Mais les nationalistes n'ont guère fait la différence et leur discours d'aujourd'hui, «pleurnichard, utopiste, intolérant, passiste et réducteur», est toujours fondé sur une analyse «canadienne-française» des choses: le Canada nous a fait du mal,

donc nous nous donnons notre propre pays, qui réparera les torts historiques.

Tout en combattant farouchement cette forme de nationalisme, le Canada l'épouse encore plus fermement. Car son «multiculturalisme» officiel est une consécration d'identités folklorisées, définies par leur passé, figées dans des rites qui sont l'équivalent de nos danses carrées. C'est parce que le Canada nous propose de rester des «Canadiens français», donc une nation au sens le plus traditionnel, et non pas parce qu'il nous a refusé de l'être pleinement, que le Québec contemporain doit s'en éloigner. (M. Masse a rédigé son essai avant la proposition de Charlottetown, qui lui aurait servi de meilleure preuve, car elle se résumait à offrir aux Canadiens français du Québec de les protéger comme une espèce en voie de disparition.)

Un projet québécois non nationaliste se démarquerait dès lors tellement du projet canadien, frileux et bien souvent nationaliste anti-américain, qu'il deviendrait à peu près impossible de les concilier dans un même espace politique. M. Masse ne croit pas du tout à un multiculturalisme à la québécoise, que les nationalistes d'ici commencent à pratiquer pour se faire mieux accepter. Il verrait plutôt le Québec en *melting pot* qui, tout en combattant la discrimination, refuserait d'exalter les différences. Ce Québec pleinement nord-américain, branché sur le monde par les deux plus grandes langues internationales mais fonctionnant en français, s'occuperait plutôt, toutes couleurs et origines confondues, de devenir un lieu «d'équilibre et de profondeur». De prendre sa place dans les grandes réflexions contemporaines, ses intellectuels étant notamment libérés de leurs éternels travaux sur la langue et la nation.

Je vous l'ai dit, l'ouvrage est un peu théorique. L'auteur a aussi le brin de suffisance de qui croit énormément pour la première fois une hypothèse tout de même en gestation, plus éparse il est vrai, depuis une quinzaine d'années. Mais on s'y trouve plus à l'aise, à chaque page, que dans un discours de M. Camille Laurin. Signe des temps.

À P R O P O S

... de distribution de richesses

En même temps, une stratégie de relance a élargi l'écart entre pauvres et riches. Notre société est plus riche collectivement mais la redistribution du revenu et du savoir a été fort inégale. Dans les années 80, les 20% les plus riches ont reçu 90% de toute la croissance du revenu moyen. Une prime accrue a été accordée à l'éducation avancée. Les placements en obligations, en actions et dans l'immobilier ont bénéficié de rendements très élevés. Et la fiscalité est devenue moins progressive. Par contre, les classes moyennes et mo-

destes ont subi une baisse absolue de leur revenu familial. Le pouvoir d'achat du salaire moyen, resté inchangé depuis 1975, cache une augmentation régulière pour les hauts salaires et une diminution absolue pour les petits. Et maints avantages fiscaux ne se sont pas traduits par autant d'investissements créateurs d'emplois qu'on l'attendait.

«Sortons le Québec de l'appauvrissement», Appel des vingt, 1994

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSENETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAÇON, LUCIE LACAVA

2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

L'efficacité des travailleurs ne se mesure pas seulement à l'aune du profit

LOUIS LABONTÉ
Ingénieur à la retraite

L'efficacité ne se trouve pas uniquement dans l'entreprise privée comme l'efficacité ne se trouve pas uniquement dans la fonction publique.

Dans son article paru dans LE DEVOIR en janvier dernier, M. Gerry Roy, ingénieur-conseil à la retraite, confirme que les travailleurs du secteur public sont moins efficaces que ceux du secteur privé.

M. Roy mesure à la seule aune du profit l'efficacité des travailleurs. Selon cette mesure, tous les employés du secteur public sont inefficaces, et ce, pour la simple raison que les gouvernements ne font pas de profit car leur mandat est d'abord et avant tout de servir au mieux la population qu'ils représentent. Selon M. Roy, l'ingénieur-conseil pense d'abord à son profit, alors qu'advient-il des intérêts du client et du public? D'après le Code de l'ordre des ingénieurs, l'ingénieur, en premier lieu, défend les intérêts du public. L'ingénieur-conseil doit donc concilier ses intérêts avec ceux du public. Alors que l'ingénieur qui œuvre dans la fonction publique n'a pas à faire cette harmonisation parce qu'il travaille dans l'intérêt de la population.

Puisque M. Roy veut se servir d'exemples illustrant son point de vue, je pourrais, pour ma part, signaler que les coûts de préparation et de surveillance de projets ont coûté jusqu'à une fois et demie plus cher parce qu'ils ont été confiés à des ingénieurs-conseils. A maintes reprises, j'ai dû corriger des plans et devis préparés par des ingénieurs-conseils et parfois jusqu'à trois fois le même projet. Durant la surveillance de la réalisation de projet, j'ai dû aussi à maintes reprises faire reprendre des décisions qui auraient été coûteuses au ministère que je représentais.

Étant donné que M. Roy semble soucieux du rapport Efficacité — Coût, pourquoi ne pas lui suggérer de s'informer des projets reliés au traitement des eaux usées de la Vallée du Richelieu. Soit dit en passant, projets pilotés par des firmes d'ingénieurs «très préoccupées du profit» et «très peu préoccupées de l'intérêt du public». De toute beauté, cette flambée de centaines de millions!

A ce propos, faut-il dire que les ingénieurs du gouvernement ont énergiquement dénoncé ces projets farineux qui coûtaient plusieurs fois plus que ceux proposés par les services du ministère? Faut-il aussi s'étonner de constater des confidences d'élus municipaux qui se disent à la merci de firmes d'ingénierie qui leur proposent des travaux ou aménagements trop dispendieux parce qu'on les paie au pourcentage de la valeur des projets.

Il est vrai qu'il y a de l'ordre à mettre dans plusieurs services gouvernementaux pour améliorer l'efficacité du travail afin que la population soit mieux servie. Il est aussi vrai que plusieurs ingénieurs-conseils devraient s'éveiller à la «philosophie» de la qualité dans la conception de leurs projets et faire montre de plus de respect envers le public en suivant davantage les prescriptions de leur code de déontologie.

Si chacun nettoie le devant de sa demeure, bientôt toute la ville sera propre! Et tout le monde y gagnerait.

JACQUES MORISSETTE
Professeur au Collège de Limoilou

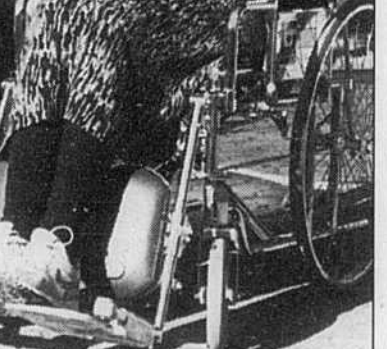
Comme en témoignait éloquentement, il y a à peine quelques mois, la dissidence de quatre des neuf juges de la Cour suprême dans l'affaire Rodrigue, beaucoup de gens pressentent déjà que la décriminalisation de l'aide au suicide dans certains cas est un autre de ces remaniements auxquels il nous faut procéder pour que nos lois soient conformes à la règle fondamentale du respect de la personne. En revanche, il est encore loin d'être admis par tout le monde que ce qui seul est véritablement sacré, c'est la personne humaine et non la vie humaine, laquelle vie peut devenir pour la personne une telle source de souffrances inutiles et irrédicibles qu'il n'est manifestement plus dans l'intérêt de cette personne de rester en vie. Ce qui est alors immoral, ce n'est pas de faire mourir la personne si elle le réclame, c'est d'interdire à quiconque de lui apporter l'aide dont elle a besoin pour mourir au moment de son choix et de l'obliger, sans avoir de raison de le faire, à souffrir jusqu'aux dernières limites de la résistance de son organisme.

Le caractère sacré de la vie

Il importe donc, avant que les parlementaires n'aient à se prononcer sur la question, de signaler le caractère fallacieux de toute argumentation faisant valoir contre la légitimité de l'aide au suicide le caractère sacré de la vie. Dans des sociétés comme la nôtre, la vie humaine n'est pas sacrée parce qu'elle est un don de Dieu et qu'il n'appartient qu'à Lui de la reprendre; elle est «sacrée», pour employer ce terme inexact, parce qu'elle est la vie de quelqu'un, parce qu'elle est son bien le plus précieux et son intérêt le plus élémentaire, ce qui cesse manifestement d'être le cas lorsque la maladie et la souffrance font de cette vie un tourment dont la personne veut être délivrée.

C'est, bien évidemment, ce que les cinq juges majoritaires de la Cour suprême ont refusé d'admettre l'autome dernier, lorsque Sue Rodrigue tentait d'obtenir une dérogation à l'article 241 du Code criminel canadien qui interdit l'aide au suicide. À l'appui de sa requête, Mme Rodrigue alléguait le droit à la liberté et à la sécurité de sa personne garanti par l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés. A cela, le juge Sopinka a répondu qu'on ne peut dissocier ces intérêts (la liberté et la sécurité de la personne) du caractère sacré de la vie, qui est une des trois valeurs protégées par l'article 7 de la Charte. Une telle restriction est tout de même étonnante. Où est-il donc question, dans la Charte canadienne, du «caractère sacré de la vie»? Ce que dit l'article 7, ce n'est pas que la vie a des droits sur la personne, c'est que la personne a droit à la vie, et il est pour le moins discutable de s'autoriser d'un droit établi en faveur de la personne pour conclure que l'on doit sacrifier les intérêts de l'individu aux contingences de sa vie biologique. Serait-ce donc vraiment que le cœur, les poumons ou les reins d'une personne méritent plus de respect que cette personne elle-même et qu'il faut, pour ainsi dire, attendre leur permission pour que la personne puisse enfin cesser de souffrir inutilement?

Il est peu probable que les rédacteurs de la Charte canadienne, lorsqu'ils en ont formulé l'article 7, aient eu à l'esprit le cas exceptionnel d'individus estimant à juste titre qu'une mort douce et rapide est la seule sécurité qui leur soit accessible. Il est par contre absolument certain que l'intention du législateur, en promulguant une telle loi fondamentale, était de protéger les intérêts légitimes de tout être humain. La réalité suprême et la valeur première que reconnaît la morale humaniste des sociétés laïques modernes, ce n'est



Sue Rodriguez.

Le respect de la personne et le droit de mourir

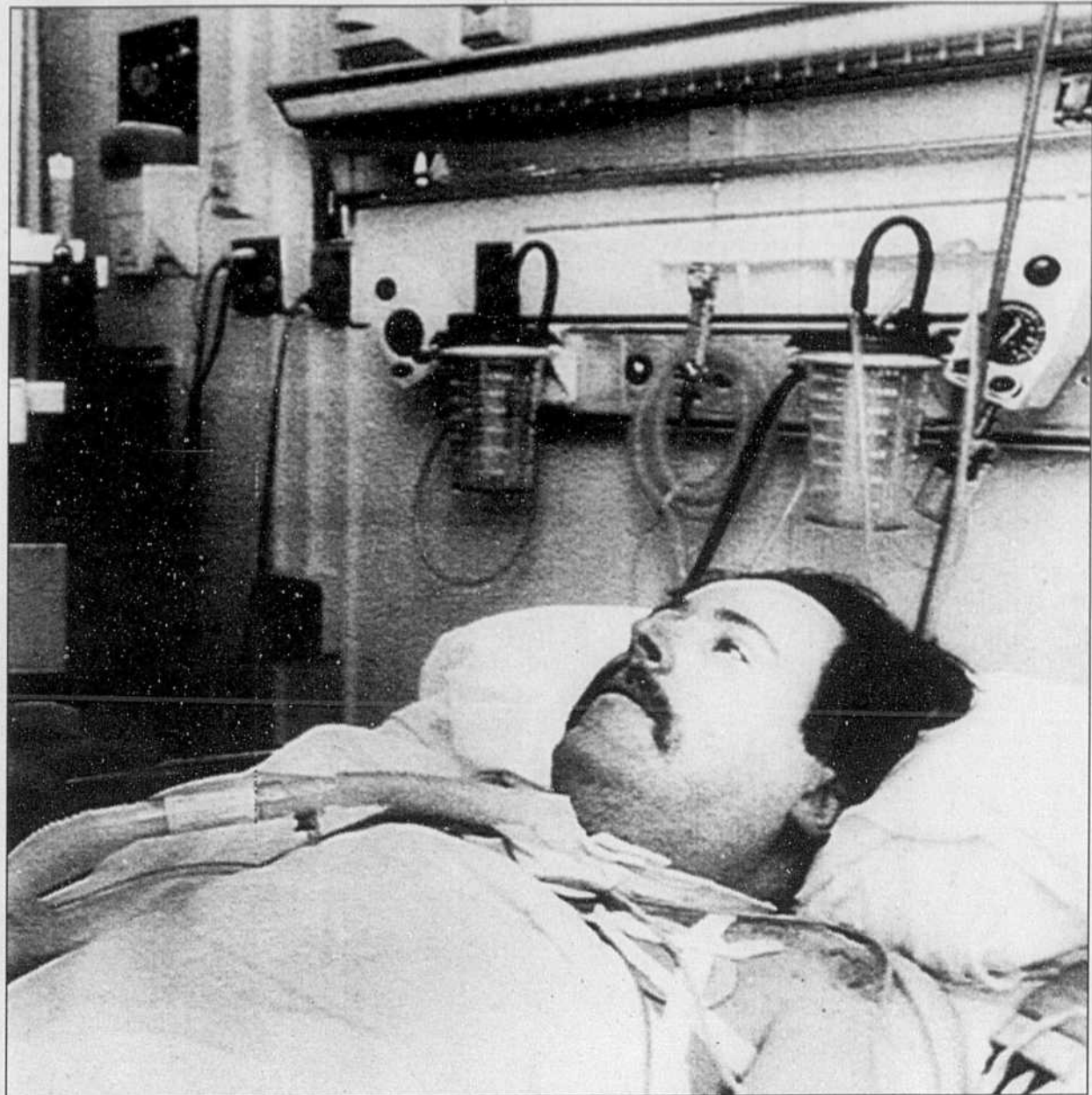


PHOTO ARCHIVES

L'euthanasie à la demande de l'intéressé n'est donc pas l'abomination qu'on prétend qu'elle est; elle est le geste parfaitement moral commandé par cette même compassion et ce même bon sens dont procède la pratique médicale courante des soins palliatifs

dien qui interdit l'aide au suicide. À l'appui de sa requête, Mme Rodrigue alléguait le droit à la liberté et à la sécurité de sa personne garanti par l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés. A cela, le juge Sopinka a répondu qu'on ne peut dissocier ces intérêts (la liberté et la sécurité de la personne) du caractère sacré de la vie, qui est une des trois valeurs protégées par l'article 7 de la Charte. Une telle restriction est tout de même étonnante. Où est-il donc question, dans la Charte canadienne, du «caractère sacré de la vie»? Ce que dit l'article 7, ce n'est pas que la vie a des droits sur la personne, c'est que la personne a droit à la vie, et il est pour le moins discutable de s'autoriser d'un droit établi en faveur de la personne pour conclure que l'on doit sacrifier les intérêts de l'individu aux contingences de sa vie biologique. Serait-ce donc vraiment que le cœur, les poumons ou les reins d'une personne méritent plus de respect que cette personne elle-même et qu'il faut, pour ainsi dire, attendre leur permission pour que la personne puisse enfin cesser de souffrir inutilement?

La question est donc maintenant de savoir combien de temps encore, et par quelle inconséquence, des sociétés respectueuses de l'autonomie de la personne permettront à des individus de se laisser mourir de faim dans des hôpitaux, mais continueront d'interdire que l'on agisse en leur nom, à leur demande et dans leur intérêt, en les faisant mourir d'une manière plus humaine. Ce qui seul, en fait, dans le cas de l'euthanasie volontaire, empêche la morale humaniste ou personnaliste moderne de se déployer jusqu'à sa conclusion logique, c'est une attitude superstitieuse devant le tabou du meurtre, comme si l'acte de tuer était en lui-même mauvais, comme si le caractère criminel du meurtre ne tenait pas essentiellement au fait qu'il va à l'encontre de l'intérêt le plus élémentaire de la personne, alors qu'il perd son caractère crimi-

nel quand il va dans le sens de cet intérêt, qu'il a pour effet de délivrer un individu d'une situation dont il ne serait pas blâmé de se sortir lui-même s'il en était capable.

Pas l'abomination qu'on prétend

L'euthanasie à la demande de l'intéressé n'est donc pas l'abomination qu'on prétend qu'elle est; elle est le geste parfaitement moral commandé par cette même compassion et ce même bon sens dont procède la pratique médicale courante des soins palliatifs, dont le but n'est ni de guérir ni de garder en vie le patient, mais bien d'apaiser ses souffrances au risque même d'abrégé ses jours. Or personne aujourd'hui ne s'objecte à cette pratique qui récuse pourtant le prétendu caractère sacré de la vie puisqu'elle revient à dire: peu importe que la vie cesse prématurément, l'important est que la personne ne souffre pas.

Ce que disent les casuistes et les théologiens pour justifier cette entorse au «respect de la vie», c'est que le but de l'intervention palliative n'est pas de donner la mort. Mais ce dont ils omettent par ailleurs soigneusement de s'aviser, c'est que même l'administration de médicaments potentiellement mortifères devrait être rigoureusement interdite si la survivance de l'organisme avait préséance sur les intérêts de la personne. Or de tels médicaments sont utilisés en toute légalité, et ils le sont pour la raison fondamentale que ce sont les intérêts de la personne qui prévalent, en toutes circonstances, sur les exigences de son organisme.

Ceux-là mêmes qui prétendent que la vie a un caractère sacré ne

pensent donc pas ce qu'ils disent, à moins qu'ils n'osent agir conformément à ce qu'ils pensent, ce qui serait bien compréhensible.

Science et médecine sacrilèges

Est sacré ce à quoi on ne porte pas atteinte, ce dont on ne doit pas altérer l'essence, ce qu'on doit laisser être tel quel sans chercher à l'accommoder dans le sens de ses préférences personnelles. Or à ce compte-là, c'est bien évidemment toute la science et toute la médecine modernes qui sont sacrilèges, la première n'ayant de cesse que de percer le «mystère de la vie» et l'autre intervenant par tous les moyens possibles pour détourner ou retarder le cours naturel de la vie dans le sens des intérêts de la personne. Pourquoi alors cette obstination à parler du caractère sacré de la vie et à confondre le droit à la vie avec une quelconque et imaginaire obligation de continuer à vivre tant que la vie ne s'arrête pas d'elle-même?

Au contraire de ce qui était valable dans le contexte d'une moralité fondée tout entière sur le respect de la volonté divine, l'individu n'est plus aujourd'hui le gardien ou le simple dépositaire de sa propre vie: il en est le sujet, et ce sujet — tel est l'esprit des lois modernes — ne doit être asservi à aucune instance matérielle ou spirituelle, les seules limites légitimes à sa liberté étant celles nécessaires à la coexistence harmonieuse de plusieurs sujets jouissant des mêmes droits fondamentaux.

Dans cette logique, qui est la seule à laquelle nous pouvons souscrire en tant que société, le suicide, s'il peut être dans bien des cas un geste déplorable, n'est pas en lui-même un acte répréhensible. Et s'il est nécessaire, pour contrer de possibles abus, qu'une règle de droit fasse généralement de l'aide au suicide un crime, il n'en est pas moins nécessaire de prévoir des exceptions à cette règle quand résulte de son application un effet contraire à celui recherché, à savoir la protection des intérêts véritables de la personne.

Il s'en est fallu de bien peu, en septembre dernier, que ce point de vue l'emporte et que, par le moyen de procédures légales semblables à celles proposées par le juge en chef Lamer, les abus éventuels en ce domaine ne soient plus utilisés comme prétexte pour empêcher des individus capables de le faire de disposer librement d'eux-mêmes. Sans doute, faudra-t-il qu'à la suite de Sue Rodrigue, d'autres individus, admirables comme elle de lucidité, de détermination et de courage devant la mort, consacrent le peu de temps qui leur reste à vivre à tenter de faire comprendre aux bien portants que l'euthanasie à la demande de l'intéressé est, dans certains cas, la seule façon de respecter sincèrement ce qui seul mérite de l'être.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'Information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales); à l'Information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'Information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufrais, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'Information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'Information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Rachel Duclos (commiss), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Lise Bourgault, Brigitte Cloutier, Gylaine Côté, Johanne Guibeau, Jean-Yves Guilbert, Christiane Legault, Monique Verreault (publicitaires); Micheline Turgeon, Olivier Zuida (commiss); MICHÈLE BOUCHARD (secrétaire); L'ADMINISTRATION Henry Riedl (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Raymond Matte, Nathalie Ferrer, Danielle Panton, Danielle Ross, Linda Theriault (adjointe à l'administration); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements); LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Guy-Renaud Kirouac (directeur); LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Sylvain Darcy, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-France Turgeon (coordonnatrice), Christiane Vaillant. Les annonces classées et avis publics: Yves Williams (superviseur), Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Rueland. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgeois (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

Animaliste ou écologiste

Contre le collage d'étiquettes simplistes

MICHÈLE LAFRAMBOISE
M. Sc. Géogr., B. Ing.

L'article du 21 février dernier sur les marmottes illustre bien le traitement réservé aux groupes qui ne partagent pas la philosophie de l'establishment environnemental. On s'y inquiète entre autres d'un ministère qui serait contaminé par les thèses des animalistes.

Je ne discute pas ici les thèses des chasseurs, industriels et gouvernants sur l'unique façon de gérer la faune. Je veux plutôt attirer l'attention sur les étiquettes qu'un journaliste «objectif» choisit de coller sur ceux qui ne partagent pas ses vues.

Déjà, les citoyens d'un quartier visé par un projet d'envergure se retrouvaient malades du syndrome «pas dans ma cour». Malades, en effet, de s'opposer à un projet sanctionné par les experts environnementaux de l'industrie.

La palme de l'impopularité médiatique revient aux groupes de défense des animaux, quelle que soit la for-

mation ou la philosophie de leurs adhérents. Ramassés dans le panier des animalistes, amateurs de chiens et de chats, végétariens et végétaliens, critiques de l'usage d'animaux de laboratoire utilisés pour la recherche médicale ou dans l'industrie des cosmétiques, opposants à la chasse sportive. Seule préoccupation acceptable aux yeux de l'industrie: la sauvegarde des espèces menacées, de préférence à l'autre bout du monde.

Le journaliste qui a lancé le terme «animaliste» il y a quelques années savait bien ce qu'il faisait: animaliste rappelle animaliste, et laisse entendre que, par opposition aux humanistes, les animalistes seraient des adorateurs des divinités animales...

On ne manque jamais non plus de rappeler que les «animalistes» (anciennement appelés «écologistes») sont des gens vivant en milieu urbain, ignorant tout de l'écologie et majoritairement... des femmes. Ciel! Ces malheureuses sont affligées du syndrome de Bambi, une autre maladie mentale qui se soigne en lisant les articles de L.-G. Francoeur. Cependant, les facteurs socio-économiques



PHOTO ARCHIVES

La palme de l'impopularité médiatique revient aux groupes de défense des animaux, quelle que soit la formation ou la philosophie de leurs adhérents.

qui obligent bien des amis de la nature à résider en ville ou à renoncer à des études avancées ne se soignent pas aussi bien...

Si, dans un contexte de chasse à la rectitude politique, le collage d'étiquettes simplistes est devenu une

pratique journalistique acceptable, que L.-G. Francoeur ne se limite pas aux sinistres animalistes. Et qu'on ne camoufle pas sous des euphémismes gentils tels que «cueillette» ou «récolte» le carnage (pardon: prélèvement) légal auquel des pères af-

fectueux initient leurs enfants.

Les purs et durs vénèrent la compassion lorsqu'elle est dirigée vers les humains, et la méprisent si elle se tourne ailleurs. La rectitude économique semble diriger nos sentiments...

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

JOHNSON *Seulement deux ministres et trois députés sont intervenus*

SUITE DE LA PAGE 1

Les militants libéraux ont surtout été ravis d'entendre leur chef se moquer des leaders du Parti québécois et du Bloc québécois. M. Johnson a noté que Jacques Parizeau et Lucien Bouchard s'imitent l'un l'autre et expriment souvent la même idée... le même jour. À titre d'exemple, il prétend qu'ils ont tous deux, à quelques heures d'avis, remplacé dans leur vocabulaire le terme souveraineté par celui de séparatisme. Et il est convaincu que ce n'est pas une coïncidence. «On dirait qu'ils fonctionnent avec un seul et même cerveau».

Propos caustiques qui ont ragillardé une assemblée jusque là en proie à la morosité. Accueillis vendredi soir par une volée d'œufs frais, les députés ont quitté le Palais des congrès de Montréal à l'heure de la plus importante manifestation des derniers 12 mois. À l'ana-

lyse des résultats des sondages qu'ils ont mieux interpréter que quiconque, les députés libéraux ont compris que si le gouvernement déclenchait des élections, c'est le PQ qui les remporterait. Dans les coulisses du congrès, ils étaient aussi nombreux à préconiser que le scrutin se tienne à l'automne plutôt que ce printemps.

Si moroses les libéraux, qu'ils n'avaient même plus la tête à s'obstiner sur les orientations socio-économiques du parti. Entre l'ouverture et la clôture des assises, seulement deux ministres et trois députés sont intervenus. Ils étaient si peu nombreux dans la salle de délibérations, samedi après-midi, qu'il a fallu lever la séance. Et quand le président a décidé d'ajourner les débats, cela faisait près d'une heure qu'il n'y avait plus quorum. Mieux encore, au moment de l'ajournement, ce n'était pas de constitution mais d'emploi dont il était question. Autre signe de découragement et d'insé-

curité des libéraux, ils blâment la presse pour leurs déboires. «Vous penchez toujours du même côté», a lancé un conseiller du premier ministre à un groupe de journalistes.

La question constitutionnelle n'était pas à l'ordre du jour des assises et le nouveau chef du parti n'a pas l'intention de la réanimer, convaincu que les Québécois ne veulent pas en entendre parler. S'il est reporté au pouvoir, M. Johnson ne remettra sur la table de projet de réforme constitutionnelle. Il s'efforcera plutôt d'améliorer le fonctionnement du fédéralisme, par la conclusion d'ententes administratives et par l'élimination des «chevauchements, dédoublements et duplications».

Le premier ministre a par ailleurs lancé un appel à la solidarité de tous les intervenants et agents de changement de la société, notamment aux syndicats. «Je leur tend la main, en m'engageant à traduire leurs proposi-

tions en gestes concrets, les idées en emplois, les projets en réalisations. Il est temps que les récriminations deviennent positives et la dénonciation en affirmation des voies que nous devons suivre».

Discours de clôture marqué également d'un appel au dépassement. «Au delà du rattrapage et de la consolidation, c'est au dépassement que nous devons convier les citoyens. J'invite tous les Québécois à se joindre à un Québec ouvert, à une société plus confiante, à se joindre à ce grand projet libéral».

En fin de congrès, les membres du nouvel exécutif du parti furent présentés à l'assemblée. À la présidence: Jacques Lamoureaux; à la vice-présidence: Isabelle Peras, William Cosgrove, Rita de Santis et Denis Therrien; à la présidence de la Commission-jeunesse: Claude-Eric Gagné, dont l'équipe sera également composé de Jonathan Sauvé, Annie Caron et Martin Savard.

Ryan: dans un mois

LE DEVOIR

Le ministre des Affaires municipales, Claude Ryan, fera savoir le mois prochain s'il quitte ou non la vie politique. Dans un bref entretien, M. Ryan a affirmé: «Mon échéancier intérieur est fixé.» Il attend avril pour annoncer ses intentions.

Le ministre ne nie pas que son fils, Paul, puisse prendre la place: «Ça serait un bon homme pour le parti», dit-il. Il ajoute toutefois qu'il n'est pas certain de la «disponibilité» de son aîné. D'autres ministres réfléchissent aussi à leur avenir politique, notamment John Caccia et Pierre Paradis.

M. Caccia se contente de dire que sa décision n'est pas prise, alors que l'exercice est pratiquement devenu un rituel pour Pierre Paradis. Il songe à son avenir à la fin de chaque mandat. Certains parlent d'une simple tactique visant à faire augmenter sa cote aux yeux du premier ministre.

LIBERTINAGE

Le ministre intervient

SUITE DE LA PAGE 1

sables prétendent avoir reçu 350 000 appels et recueilli 10 000 signatures.

Les ondes ne dérogissent pas. Un jour, le président du CSA, Jacques Boutet, évoque sur France Inter le drame de cette mère surprenant sa fille de 12 ans sous les couvertures en train d'écouter Doc et Difool discuter des avantages respectifs du cunnilingus et de la sodomie. Le lendemain, les lycéens demandent en quoi Lovin'Fun est-il plus pornographique que les films classés X à Canal Plus ou les farces salaces de Christophe Dechavanne (un animateur vedette de TF1). «Faut leur en mettre plein la gueule!», «CSA enculé!», clament les auditeurs. «Nous sommes prêts à aller en taule», répondent les animateurs.

Du coup, des milliers de jeunes et d'adultes syntonisent le 101,9 sur la bande FM. En deux semaines Fun Radio est devenu le symbole de la lutte pour la défense du droit de parole et au libertinage!

Benoît Sillard, jeune technocrate en complet-cravate directeur de Fun, affirme que Lovin'Fun «est le contraire de la pornographie: c'est une émission morale, au sens classique du terme, et humaniste. Avec le langage des jeunes d'aujourd'hui.» Rapport de sociologues à l'appui, il soutient que le talk show tiendrait plutôt d'une véritable pédagogie de la sexualité et de l'amour.

Car, à Lovin'Fun, on ne parle pas que de fesses. «Je me sens raciste avec les Arabes», dit un jeune. Doc engueule un skinned qui dit «casser des bronzés». Un séropositif étale son désespoir. Une jeune fille, ses problèmes avec la drogue. Il n'est pas rare non plus que certains dénoncent les intimidations ou les violences sexuelles dont elles sont l'objet. Ce qui faisait dire à un journaliste qu'une demi-heure d'écoute suffit à vous rendre féministe. Les sociologues parlent aujourd'hui d'un «phénomène de société».

En une semaine, les fans de Lovin'Fun ont obligé le ministre Carignon, effrayé par l'ampleur du mouvement, à déclarer forfait et à désavouer les sages du CSA. Le ministre est même venu sur les ondes de Fun faire publiquement profession de foi en faveur de la liberté de parole. «On n'a pas à dicter aux jeunes la manière dont ils doivent parler», a-t-il déclaré.

Depuis, toutes les chaînes rêvent que le courroux du CSA s'abatte sur elles et leur fournisse ainsi une publicité gratuite sans égal. Car le sexe est aussi l'arme d'une véritable guerre des radios. L'an dernier, le CSA avait obligé la chaîne NRJ à interrompre Turlututu, le concurrent de Lovin'Fun, à cause de dérapages autrement plus sérieux. Forcées par la loi qui les obligera bientôt à programmer 40% de chansons françaises, les chaînes destinées aux jeunes ne cachent pas avoir trouvé dans les tribunes téléphoniques un débouché lucratif.

Mais c'est surtout la peur du puritanisme qui a soudain réveillé tous ceux qui se gaussaient, il n'y a pas si longtemps, des campagnes de moralité publique qui battent leur plein aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Ce n'est pas au pays de Rabelais que cela pouvait se produire!

Récemment, les responsables d'un lycée ont pourtant suspendu un jeune professeur pour avoir fait disserter ses élèves sur un poème de Verlaine et Rimbaud intitulé Le sonnet du trou du cul. Les responsables de l'éducation nationale l'ont absous, mais l'enseignant attend toujours un poste. À l'automne, le tribunal de Paris avait condamné l'hebdomadaire Pariscope pour ses petites annonces qui proposent massages et autres spécialités parisiennes aux touristes. La Fédération des familles de France, quant à elle, veut faire condamner France Telecom pour «complicité» dans la prolifération des minitel roses qualifiés de «pornographie télématique».

«On assiste à un affichage de pudibonderie et de puritanisme qui est symptomatique de ce qui se passe déjà aux États-Unis», a déploré le ministre Carignon. Faut-il craindre un retour de l'ordre moral? Là-dessus, le ministre a été clair: «La tendance à l'uniformisation des civilisations met sous l'éteignoir l'une des spécificités françaises les plus attachantes, à savoir une forme de liberté, de libertinage de bon aloi».

L'exception française en quelque sorte!

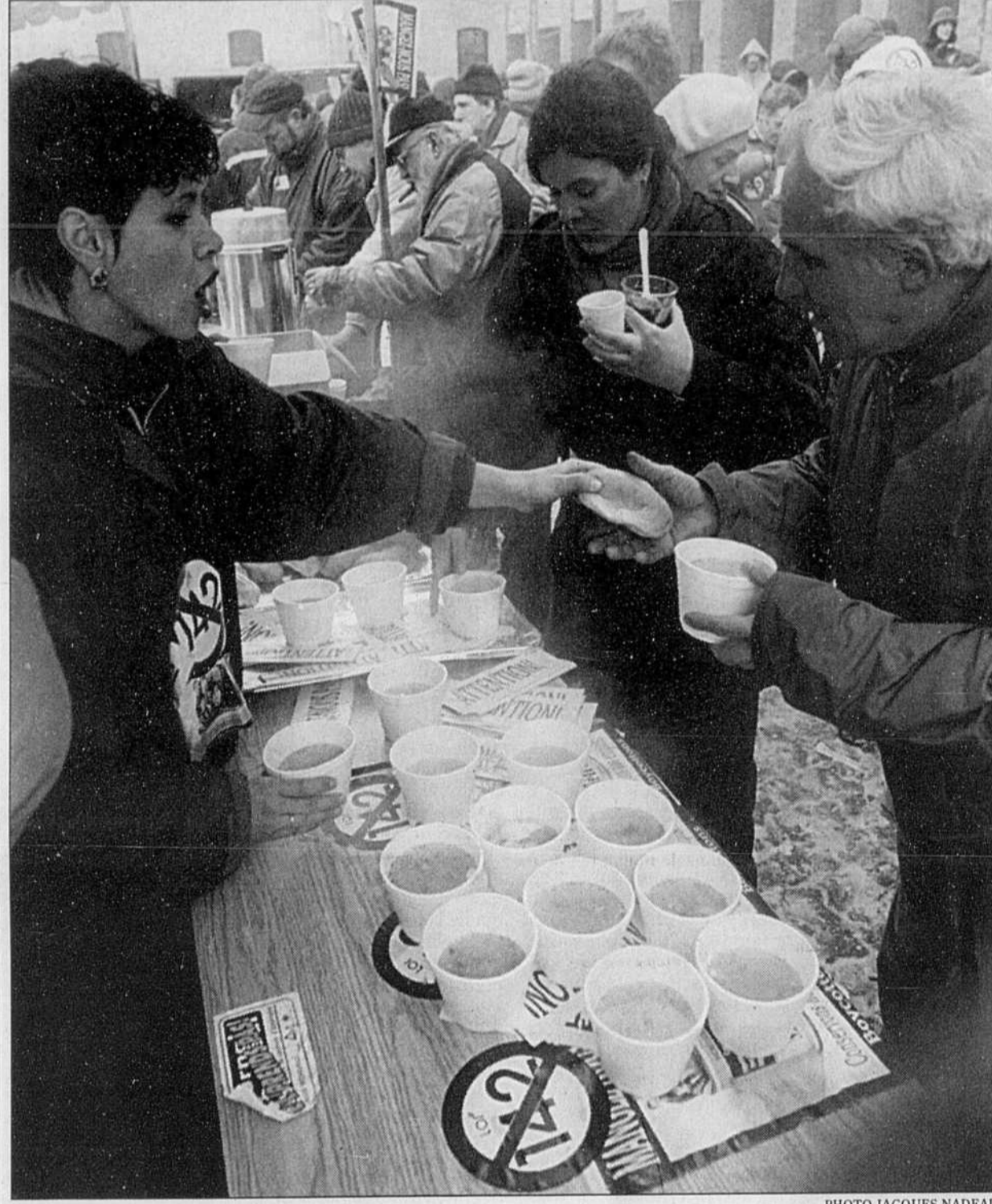


PHOTO JACQUES NADEAU

Pendant toute la fin de semaine, et hier encore, on pouvait se procurer devant le Palais des congrès de la «soupe populaire» et du pouding au chômeur, histoire de marquer la solidarité de la rue contre les politiques gouvernementales.

REFUS *Le Palais des congrès devient forteresse*

SUITE DE LA PAGE 1

groupes de femmes, des groupes de soutien aux itinérants, etc. Plusieurs banderoles identifiaient des syndicats en lutte, comme les employés de Métro-Richelieu, ou les employés congédiés du Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville.

Tous ces groupes partageaient un objectif: le refus de l'appauvrissement. Scandant une vingtaine de slogans différents (dont le populaire «Pour réduire les dépenses, mettons Johnson en vacances»), les groupes voulaient faire valoir qu'ils n'acceptaient plus que les compagnies et les personnes à haut revenu continuent à payer peu ou pas d'impôt, alors que «la majorité de la population continue de s'appauvrir».

La coalition voulait dénoncer l'ensemble des choix budgétaires et fiscaux du gouvernement libéral, dont le gel des salaires des employés de l'État, le «matraquage du secteur de la construction», la réduction des prestations d'aide sociale, les coupures dans les services de santé, etc., et elle réclamait une véritable politique d'emploi.

Contre les pavillons de complaisance

Ottawa (PC) — Au sujet du contrôle de la pêche en haute mer, le ministre des Pêches Brian Tobin a durement critiqué hier les chalutiers arborant des pavillons de complaisance au moment où il se prépare à porter la cause du Canada devant les instances de l'ONU.

«Ces vaisseaux pirates nuisent à la conservation et aux règles internationales de la pêche, au détriment du Canada et de tous les pays membres de l'OPAN», a indiqué le ministre fédéral dans un communiqué diffusé à la veille de son départ pour une conférence traitant de ce problème à New York. L'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest dont fait partie le Canada comprend notamment la Russie, la France et l'Espagne, soit des pays qui ont traditionnellement pêché dans l'Atlantique, au large des côtes du Canada.

Certaines compagnies étrangères établies dans ces pays ont recours à des pavillons de complaisance, notamment celui de Panama, afin de se soustraire aux règlements de l'OPAN.

Le Parti libéral n'avait pris aucune chance: le Palais des congrès était transformé en une véritable forteresse, toutes les entrées étaient gardées, et il fallait montrer patte blanche pour y pénétrer. Des journalistes et des caméramen qui n'étaient pas officiellement inscrits pour couvrir le congrès se sont vu même refuser l'entrée malgré la présentation de leur carte de presse.

À l'arrivée de la manifestation, dans l'espace extérieur entre le Palais des congrès et le Complexe Guy-Favreau, une poignée de protestataires ont frappé sur la porte d'une des entrées de l'immeuble pendant plusieurs minutes, cherchant à entrer, alors qu'ils étaient filmés de l'intérieur par les forces policières et que l'escouade tactique sortait ses casques et ses vestes. Mais ils n'ont pu entrer, et le grabuge a été évité.

À ce même endroit, vendredi soir, des manifestants avaient lancé des œufs sur les fenêtres de l'immeuble.

Par ailleurs, pendant toute la fin de semaine, et hier encore, on pouvait se procurer sous des tentes de fortune de la «soupe populaire» et du pouding au chômeur (excellent au demeurant), histoire de marquer la solidarité de la rue contre les politiques gouvernementales.

Selon le ministre Tobin, cette conférence sera absolument déterminante, à savoir si le Canada et d'autres pays recevront de l'aide dans leur lutte contre la pêche excessive en haute mer.

La pêche commerciale a beaucoup souffert dans plusieurs régions du monde à cause de ce problème touchant les espèces hautement migratoires.

Pour les Canadiens, ce sont la morue, le flet et le sébaste qui en souffrent le plus. Les Russes ont des problèmes semblables dans la mer d'Okotsk et il en est de même sur les côtes de l'Amérique du Sud, d'ajouter le ministre.

Robert Applebaum, du ministère des Pêches et Océans, dirigera la délégation canadienne dont feront aussi partie des représentants du secteur de l'industrie, des gouvernements provinciaux et d'organisations non-gouvernementales.

La conférence de New York se réunit à la suite d'une initiative canadienne faisant suite à la conférence de Rio en juin 1992.

IRA

Des obus artisanaux

SUITE DE LA PAGE 1

une énorme pagaille presque toute la journée.

Par trois fois depuis mercredi soir, quatre obus de mortier ont été tirés en direction de l'aéroport, sans jamais exploser. On ignore encore si l'IRA a délibérément décidé de ne pas faire exploser ces obus, probablement dans le but de ne pas faire de victimes civiles, ou si il y a eu ratage dans l'organisation technique.

La dernière attaque, perpétrée hier matin, s'est produite plus d'une heure et demie après une série d'avertissements téléphoniques à des media et à l'aéroport. Quatre obus ont été tirés en direction du terminal 4, l'un d'eux touchant le toit du bâtiment. Les autres ont ensuite été retrouvés sur un terrain vague proche. Le mortier lui a été découvert dissimulé, à demi-enterré, dans un terrain broussaillieux.

Les obus artisanaux (dérivés du Mark 11) tirés dans la nuit de mercredi à jeudi l'avaient été d'un engin placé dans une voiture, sur le parking d'un hôtel proche de l'aéroport. Ceux du second attentat étaient partis d'une petite zone boisée, proche d'une voie express d'accès, à moins d'un kilomètre d'une piste.

À chaque fois, le tir avait été commandé avec une minuterie et la police estimait hier que les dispositifs pouvaient avoir été installés quasi-simultanément, avant le premier attentat.

Depuis vendredi les mesures de sécurité ont été visiblement renforcées à Heathrow: davantage de patrouilles de policiers en armes, des contrôles et des fouilles plus fréquentes, en particulier sur les véhicules accédant au site de l'aéroport.

Jusqu'à présent les autorités disent ne pas envisager de faire appel à l'armée pour garantir la sécurité des aéroports.

Par ses attentats contre Heathrow l'IRA a repris ses attaques d'envergure sur le territoire britannique, frappant, comme par ses attentats passés contre la City, au cœur de l'activité économique du pays. Heathrow, un des plus gros aéroports du monde, connaît un trafic de 47 millions de passagers par an.

L'organisation républicaine, en «guerre» contre la présence britannique en Ulster et pour l'unification de l'Irlande, a à ce jour ignoré l'offre de paix de la déclaration anglo-irlandaise du 15 décembre.

Celle-ci proposait au Sinn Féin l'aile politique légale de l'IRA des négociations politiques sur l'avenir de l'Ulster à la condition d'un cessez-le-feu de l'IRA.

Nessie est «mort»

Londres (Reuter) — Une photographie prise en 1934 et censée représenter Nessie, le monstre du Loch Ness, est le résultat d'une supercherie, écrit dimanche le Sunday Telegraph.

Le journal affirme que le dernier des plaisantins à l'origine du canular, un certain Christian Spurling, a tout avoué avant de mourir en novembre dernier.

À l'époque, la photographie avait été largement diffusée par la presse et les auteurs de la supercherie, effrayés des proportions prises par l'affaire, avaient préféré garder le silence.

Selon la légende, Nessie avait été photographié par un médecin, le colonel Robert Wilson.

Mais le Telegraph écrit que la photo du «monstre» est due à l'initiative de Marmaduke Duke Wetherell, un cinéaste qui avait été engagé par le Daily Mail pour débutsquer l'étrange créature.

Spurling, qui était le beau-fils de Wetherell, a tout avoué avant de mourir à deux chercheurs spécialisés dans le «mystère du Loch Ness», David Martin et Alastair Boyd.

«Wetherell m'a demandé si je pouvais lui fabriquer un monstre. Je l'ai fait, avec en tête l'idée d'un serpent de mer», leur a-t-il raconté. Spurling a expliqué qu'il avait utilisé un jouet, un sous-marin miniature de 35 cm de long, et du bois plastique pour faire le cou et la tête de la créature.

«Un beau jour, on a mis le monstre à l'eau et le fils de Wetherell, Ian, a pris des photos», a-t-il ajouté.

Le colonel Wilson, recommandé par un ami, n'a ensuite servi que de prête-nom et la supercherie a tenu 60 ans.

Ces révélations n'ont pourtant pas désarmé les partisans de l'existence de Nessie. Adrian Shine, du Loch Ness Project, a affirmé que la chasse au monstre allait se poursuivre. «Il y a un millier de témoins qui ont bien vu quelque chose», a-t-il dit.

Donnez l'espoir
qui fait vivre.



LA FONDATION CANADIENNE
DU REIN

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS
ANNONCES CLASSÉES
PUBLICITÉ
NUMÉRO SANS FRAIS

(514) 985-3344
(514) 985-3344
(514) 985-3399
1-800-363-0305

• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
À DE 7H30 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE,
MONTREAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camionnet et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355